

Défendre la virginité en rhéteur. La rhétorique polémique à l'œuvre dans le *Contre Helvidius* de Jérôme

Régis Courtray



Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/rhetorique/940>

DOI: 10.4000/rhetorique.940

ISSN: 2270-6909

Publisher

UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

Printed version

ISBN: 978-2-37747-186-7

Electronic reference

Régis Courtray, « Défendre la virginité en rhéteur. La rhétorique polémique à l'œuvre dans le *Contre Helvidius* de Jérôme », *Exercices de rhétorique* [Online], 14 | 2020, Online since 05 March 2020, connection on 12 September 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhetorique/940> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhetorique.940>

This text was automatically generated on 12 September 2020.



Les contenus de la revue *Exercices de rhétorique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Défendre la virginité en rhéteur. La rhétorique polémique à l'œuvre dans le *Contre Helvidius* de Jérôme

Régis Courtray

- ¹ Le *Contre Helvidius* de Jérôme (*Aduersus Heluidium*¹) prend place dans le contexte de la propagande en faveur de la virginité qui se développa en Italie entre 370 et 390 et témoigne de l'engouement mais aussi de la résistance que cet état de vie suscita chez les chrétiens². Jérôme composa cette œuvre lors de son second séjour à Rome, en 383, alors qu'il se trouvait au service du pape Damase. À l'époque, l'ascétisme était déjà connu et pratiqué à Rome, même s'il ne s'agissait pas encore d'une vie retirée dans un monastère ou au désert, mais plutôt d'un « type d'ascétisme familial, urbain, savant³ ».
- ² Le *Contre Helvidius* est le premier traité latin consacré à Marie et la première apologie de Jérôme en faveur de l'ascétisme⁴. On peut reconstituer de la manière suivante la genèse de l'œuvre. Un certain Carterius – peut-être un ascète, sur lequel nous ne savons rien⁵ – avait écrit, à une date qui nous échappe, un traité où il faisait l'éloge de la vie ascétique et affirmait sa supériorité par rapport au mariage ; il y donnait l'exemple de Marie, restée vierge après la naissance de Jésus⁶. Par la suite, Helvidius – dont nous ne savons pas grand-chose non plus⁷ – avait réagi à l'opuscule de Carterius (peu de temps avant, certainement, la réponse de Jérôme, soit en 382 ou au début 383) ; il montrait, textes à l'appui, que Marie est présentée dans les Évangiles comme une épouse et une mère de nombreux fils et filles. Remettant donc en cause sa virginité *post partum*, il entendait montrer l'égalité du mariage avec la vie ascétique et la sainteté de cet état de vie⁸ ; Marie devenait chez lui le modèle des vierges, mais aussi des mères. Choqués par le libelle d'Helvidius, des chrétiens de Rome avaient demandé à Jérôme de répondre à ces thèses. Après quelques hésitations, celui-ci s'était finalement décidé à écrire le traité que nous connaissons.
- ³ Seul l'ouvrage de Jérôme nous est donc parvenu. Le texte est resté célèbre dans le monde latin en tant qu'il est le premier à s'intéresser à la question de la virginité de Marie *post partum*, mais il vaut aussi pour la position que l'auteur adopte sur la

virginité. Si le traité a une valeur doctrinale indéniable, il est également particulièrement intéressant du point de vue strictement rhétorique, et c'est cet aspect qui retiendra ici notre attention, à la suite et en complément d'autres études déjà menées sur cette approche⁹. Jérôme déploie en effet dans le *Contre Helvidius*, pour la première fois véritablement, tout son art de la polémique et offre un bel aperçu de sa manière de lutter, sur le fond comme sur la forme, contre ses ennemis, dans le but de détruire tout ce qui pourrait aller contre l'orthodoxie de la foi chrétienne. Notre approche de la rhétorique polémique à l'œuvre dans le *Contre Helvidius* se fera sous un triple éclairage : son genre littéraire, son art du portrait, son écriture de la dérision.

1. Une éloquence judiciaire

- 4 À notre connaissance, peu de travaux ont été dédiés au genre du *Contre Helvidius*, et l'intérêt s'est plutôt centré sur la question de la composition du traité qu'Helvidius avait rédigé. Dans un article de 1920 consacré au *Contre Helvidius* de Jérôme, Antonio Casamassa avait proposé une description du traité d'Helvidius en trois parties, se fondant sur les témoignages laissés par Jérôme¹⁰ ; l'ouvrage se serait organisé en un exorde¹¹ (qui devait s'ouvrir par la réminiscence cicéronienne : *O tempora, o mores !*), une démonstration (comprenant quatre propositions ou questions scripturaires portant sur la virginité de Marie) et un épilogue¹² (terme grec équivalent de la péroraison). Giancarlo Rocca a depuis rejeté cette hypothèse¹³. Son principal argument contre la thèse d'A. Casamassa est que, si l'on suit le traité de Jérôme, l'épilogue d'Helvidius aurait contenu des arguments variés, confirmant d'une part la démonstration scripturaire en s'appuyant sur l'autorité des auteurs ecclésiastiques et comparant d'autre part virginité et mariage, ce qui introduit de fait un nouvel argument de discussion et contrevient aux règles rhétoriques. Reprenant donc la question, G. Rocca a proposé de son côté une autre structure, moins contraignante, comprenant une « introduction », un plan en deux parties et une « conclusion¹⁴ » ; mais le lecteur attentif n'a pas de mal à s'apercevoir que ce nouveau plan ne correspond en fait nullement au traité d'Helvidius, mais bien à celui... de Jérôme, l'auteur ayant visiblement confondu les deux¹⁵. Plus loin toutefois, G. Rocca donne bel et bien le plan de l'ouvrage d'Helvidius, mais on est surpris de trouver la structure suivante : *exorde*, examen de quatre propositions sur l'Écriture, *épilogue*, puis comparaison entre mariage et virginité¹⁶ : il emploie donc les mots « exorde » et « épilogue », qu'il avait d'abord rejetés, et un curieux appendice vient compléter l'épilogue. La question mérite à notre sens d'être reprise, d'une part parce que les arguments proposés par G. Rocca pour écarter l'analyse d'A. Casamassa semblent peu probants, d'autre part parce que la démonstration de l'auteur reste confuse.
- 5 Il faut bien distinguer ici la structure du *libellus* d'Helvidius et celle du traité de Jérôme, qui seule nous intéresse. Pour dire toutefois un mot rapide du traité d'Helvidius, il convient de noter que nous n'avons plus, pour analyser l'ouvrage, que le témoignage de Jérôme, parlant d'« exorde » et d'« épilogue ». Le premier terme est d'autant plus délicat qu'il est introduit par Jérôme dans un contexte fortement polémique, ce dernier se moquant de la lourdeur du style de son adversaire, qui n'avait pas trouvé mieux que de reprendre, de manière ridicule – selon les mots du Stridonien¹⁷ –, la célèbre formule de l'exorde de la *Première Catilinaire* de Cicéron (I, 2) ; par ailleurs, le terme *epilogus*, employé au pluriel, pourrait aller dans le sens d'un épilogue développé. Il faut encore

dire que la réponse nous échappe en partie, puisque le contenu exact de l'ouvrage d'Helvidius (en particulier de l'épilogue) reste incertain, malgré les nombreuses citations qu'en fait Jérôme, mais qui ne sont guère objectives. Ce qui est en tout cas saisissant, c'est la proximité des mots *exordium* et *epilogus*, qui incite à voir là soit des indices de la structure véritable du traité d'Helvidius (un discours pour l'égalité du mariage et de la virginité et contre la virginité *post partum* de Marie), soit, du moins, celle que Jérôme prête à son adversaire, peut-être d'ailleurs pour dénoncer avec ironie ses prétentions d'orateur. Venons-en à présent au traité de Jérôme qui nous importe ici : quelle forme ce dernier avait-il souhaité lui donner ? Nous appuyant sur les termes *exordium* et *epilogus* qualifiant le traité d'Helvidius, nous sommes d'avis que le défenseur de la virginité de Marie a lui-même voulu donner à son traité une coloration de discours judiciaire, adaptée à la réponse qu'il lui revenait d'apporter. Le traité de Jérôme s'apparenterait dès lors à une « apologie », au sens donné par les historiens de la littérature chrétienne, selon Jean-Claude Fredouille : « Sous la dénomination d'«apologie», ils désignent toute œuvre écrite en réponse aux accusations lancées contre le christianisme et contre les chrétiens¹⁸ » ; cette tradition s'était solidement constituée depuis Minucius Felix, Tertullien, Arnobe et Lactance, et Jérôme en hérite naturellement. Le même Jean-Claude Fredouille précise encore : « L'ἀπολογία est un discours judiciaire, dont la finalité première est de réfuter les griefs de l'accusation (κατηγορία). [...] Cette finalité de l'ἀπολογία est parfaitement résumée dans une formule de Quintilien : «La tâche du défenseur réside entièrement dans la réfutation»¹⁹. » De fait, le genre du discours oratoire de défense (ici, de la virginité de Marie) était sans doute celui qui correspondait le mieux aux objectifs de Jérôme, et un certain nombre d'indices nous semblent aller en ce sens²⁰.

- 6 Dans l'introduction de son traité, Jérôme semble bien reprendre les principaux éléments nécessaires de l'exorde d'un discours : exposer le sujet de l'affaire, susciter l'attention et l'intérêt, susciter la bienveillance. Ceux-ci sont toutefois organisés de manière assez libre. Jérôme commence par rappeler les circonstances qui l'ont poussé à écrire son traité : il avait d'abord refusé de répondre à la sollicitation de frères qui l'avaient poussé à écrire contre un certain Helvidius, dont il dresse avec ironie le portrait (sur lequel nous aurons l'occasion de revenir), faisant de son adversaire un homme insignifiant, sans la moindre éloquence et indigne d'intérêt ; une telle ouverture ne peut manquer de susciter l'attention des lecteurs qui sont, à n'en point douter, des chrétiens romains. Jérôme craignait d'autre part que sa réponse n'entraînaît de la part d'Helvidius d'autres blasphèmes, des jugements à l'encontre de tous et des outrages à son propre égard. On a depuis longtemps remarqué que le Dalmate a en partie repris ici le début du *Contre Hermogène* de Tertullien : cette citation serait-elle le pendant de la reprise cicéronienne d'Helvidius, Jérôme christianisant son discours, alors qu'Helvidius avait emprunté grossièrement une formule commode aux *Catilinaires*²¹ ? Si Jérôme a finalement accepté de répondre, c'est en raison du scandale que l'œuvre d'Helvidius a entraîné chez ses frères chrétiens ; se faisant donc semblable à Jean-Baptiste qui portait la cognée à la racine de l'arbre sec pour livrer aux flammes les branches sans fruit (cf. *Matthieu* 3, 10), il entend défendre la foi orthodoxe. Jérôme en vient alors à prier chacune des personnes de la Trinité de l'aider à répondre à Helvidius (§ 2) ; cette prière introduit deux autres fonctions de l'exorde : la bienveillance, non pas du lecteur, mais de Dieu lui-même (nouvel élément de christianisation du discours) et le sujet de l'affaire, Jérôme exposant enfin l'objet de son traité, la défense de la virginité de Marie :

Aussi me faut-il donc invoquer l'Esprit Saint, pour qu'il défende la virginité de Marie, selon son intelligence, par ma bouche. Il me faut invoquer le Seigneur Jésus, pour qu'il garde l'hospitalité du sein sacré, dont il fut l'habitant pendant dix mois éloigné de tout soupçon d'union charnelle. Il me faut encore prier Dieu le Père, pour qu'il montre que la mère de son Fils a été vierge après l'enfantement²².

Il ne lui reste qu'à préciser sa méthode :

Nous ne désirons pas le champ de l'éloquence rhétorique, nous ne recherchons pas les pièges des dialecticiens, ni les subtilités épineuses d'Aristote : ce sont les mots mêmes de l'Écriture que nous avons à exposer²³.

Cet apparent rejet de la rhétorique semble certes aller contre notre analyse ; toutefois, Jérôme revient sur la question à la fin de son ouvrage d'une manière éclairante.

- 7 De fait, dans une conclusion qui peut s'apparenter à une péroration, notre auteur déclare :

Nous nous sommes conduit en rhéteur, et, à la manière des déclamateurs, nous nous sommes un peu amusé. Mais c'est toi, Helvidius, qui nous y as contraint, toi qui, malgré l'éclat de l'Évangile, veux qu'il y ait même gloire pour la vierge et la femme mariée²⁴.

Jérôme affirme donc clairement le caractère oratoire de son traité, même s'il ne le revendique pas, mais en attribue la responsabilité à Helvidius lui-même ; il répond ainsi à son adversaire en recourant au même genre que lui : ce dernier se présentant dans la position de l'attaquant, il a dû endosser le rôle de défenseur. La *recapitulatio* de cet épilogue semble quelque peu tronquée ; Jérôme ne reconsidère ici que la seule question de la virginité et du mariage (mais c'était peut-être là le point central du traité d'Helvidius²⁵). Dans un jeu de miroir avec l'exorde, Jérôme revient sur les calomnies qu'il avait d'abord voulu éviter²⁶ : vaincu par la vérité, Helvidius va certainement désormais répandre sur lui critiques et calomnies. Cette précision est propre à provoquer l'indignation des lecteurs (autre fonction de l'épilogue). En revanche, cette conclusion ne comporte pas d'appel à la pitié, bien au contraire : « Je te préviens, écrit Jérôme : tes invectives tourneront à ma gloire, car tu me déchires par la même bouche dont tu as calomnié Marie, et le serviteur du Seigneur tout comme sa mère fera l'expérience de ton éloquence canine²⁷. » Le héraut de Marie, loin d'être abattu par Helvidius, recevra donc la gloire qu'il mérite par sa défense de Marie ; on trouve là comme une nouvelle christianisation de la péroration classique, le chrétien fidèle recevant la gloire du martyr en témoignant de sa foi.

- 8 Le corps de l'ouvrage, quant à lui, offre plusieurs traits du discours judiciaire²⁸. Le traité comporte deux parties inégales et sensiblement différentes, dans lesquelles Jérôme défend l'orthodoxie de la foi : dans la première, qui occupe la majeure partie de l'œuvre (§ 3-17), il examine successivement les quatre difficultés scripturaires (*propositiones* ou *quaestiunculae*), qu'Helvidius avait soulevées concernant la virginité de Marie²⁹ ; il les discute et y répond point par point dans une contre-argumentation scripturaire qui suit exactement la progression du libelle d'Helvidius, comme il se plaît à le rappeler régulièrement³⁰ ; puis il rejette les témoignages de Tertullien et Victorin de Poetovio invoqués par son adversaire ; dans la seconde partie, beaucoup plus courte et laissant moins de place aux témoignages d'Helvidius (§ 18-21), le Dalmate revient, dans un style plus oratoire, sur la question du mariage et de la virginité qu'Helvidius avait abordée dans son épilogue. Les deux parties sont strictement délimitées : à la fin du chapitre 16, Jérôme déclare parvenir « au terme » de son examen des propositions d'Helvidius³¹, et il annonce à la fin de la première partie, au travers d'une métaphore marine empruntée à Cicéron :

Mais puisque mon discours a désormais échappé aux écueils et aux lieux rocailloux,
il me faut déployer mes voiles et fondre sur son épilogue³².

Comme tout bon orateur, Jérôme veut apporter les preuves permettant d'accréditer ses opinions³³, et pour cela il met en avant certains *exempla*³⁴, mais surtout les *testimonia* de l'Écriture, situant le débat sur le plan strictement scripturaire, suivant en cela la méthode de son adversaire³⁵. Jérôme accumule ainsi les preuves textuelles non seulement pour démontrer de manière argumentée les thèses d'Helvidius, mais aussi pour éviter que ce dernier ne l'accuse mensongèrement d'avoir dissimulé quelque texte qui pourrait aller dans son sens³⁶. Le ton oratoire se fait particulièrement sensible dans la dernière réponse de Jérôme aux propositions d'Helvidius, où le Dalmate s'adresse vivement à son adversaire :

Ô folie aveugle et esprit insensé tourné vers sa propre perte³⁷ !

Ô le plus ignorant des hommes³⁸.

- 9 Le *Contre Helvidius* se présente donc à la manière d'une controverse où les deux adversaires s'affrontent verbalement. Certes, jusqu'au chapitre 8, Helvidius n'est évoqué qu'à la troisième personne³⁹ ; Jérôme donne toutefois à entendre ses opinions à travers des incisives⁴⁰ ou des verbes évoquant une réplique de son adversaire⁴¹. À partir du chapitre 8, à côté de l'emploi de la troisième personne, le recours à la deuxième personne se multiplie pour interpeller Helvidius, et donner au lecteur l'impression d'un dialogue à deux voix : le « je » du défenseur⁴² et le « tu » fictif de l'accusateur voire de l'accusé⁴³.
- 10 Jérôme crée même l'illusion d'un débat réel en citant à dessein des passages du libelle d'Helvidius où ce dernier répondait sans doute à Carterius à la deuxième personne, donnant l'impression d'un échange verbal⁴⁴. L'édition de la *Patrologie latine* a d'ailleurs inséré, comme s'il s'agissait d'un véritable dialogue, les noms « Hieronymus » et « Helvidius » au début de chacune des répliques adverses⁴⁵. Ce changement énonciatif est particulièrement perceptible si l'on compare l'exorde du traité (« Sollicité récemment par des frères pour que j'apporte une réponse contre le petit livre d'un certain Helvidius⁴⁶ ») et l'épilogue (« Tu nous as forcé, Helvidius⁴⁷... ») : Helvidius, qui paraissait un inconnu au début du traité est devenu pour le lecteur un adversaire tristement connu.
- 11 Cette écriture sous forme de débat contradictoire correspond à un véritable mode de pensée chez Jérôme, que l'on retrouve aussi bien dans ses *Lettres* que dans ses commentaires exégétiques ou, bien entendu, dans ses traités. Jérôme semble se souvenir là des exercices rhétoriques auxquels, durant sa jeunesse à Rome, il s'était confronté, sous la direction de Marius Victorinus⁴⁸ ; dans la controverse connue sous le nom de *Dialogue contre les Pélagiens*, il évoque ainsi, à travers son double littéraire Atticus, les controverses auxquelles, enfant, il avait joué⁴⁹. Notre traité n'est d'ailleurs pas sans rappeler les deux *altercationes* du Stridonien : l'*Altercatio Luciferiani et Orthodoxi* et le *Dialogus aduersus Pelagianos*⁵⁰. On y retrouve plusieurs caractéristiques de ce « genre » tardo-antique dérivé du moment oratoire qu'est l'*altercatio*, telle qu'elle a été définie par Quintilien⁵¹. Selon Aline Canellis, ce genre de « l'*altercatio* obéit à des règles simples : elle est un débat public, où alternent la joute oratoire, la *contentio*, et l'exposé, l'*oratio continua*, c'est-à-dire la *controuersia* et la *suasoria* ; l'*altercatio* conduit généralement à la victoire de l'orthodoxe sur son adversaire, qui se convertit et devient alors son disciple⁵² » ; elle se présente comme une lutte acharnée où tous les moyens sont permis jusqu'à ce que l'ennemi s'avoue vaincu, recourant notamment à des pièges pour enfermer l'adversaire dans des dilemmes qui le laissent sans voix⁵³. Elle met en

pratique la distinction fondamentale de la rhétorique classique que Jérôme connaît bien et qu'il rappelle dans son *Apologie à Pammachius* datée de 394⁵⁴ : « la manière d'écrire en polémiste, γυμναστικῶς et la manière d'écrire en philosophe, δογματικῶς⁵⁵ ».

12 Le γυμναστικῶς se présente comme un dialogue sous la forme *probatio / refutatio*, caractérisé par le combat (*pugnare*) ; il s'agit d'aboutir à « une mise en échec partielle de l'adversaire grâce à l'utilisation de pièges et stratagèmes divers qui poussent jusqu'à l'absurde l'ensemble des thèses⁵⁶ ». Quant au δογματικῶς, il s'agit d'un exposé théorique, offrant un récit historique ou une présentation doctrinale, qui se présente comme un enseignement (*docere*). Ces deux moments du combat et de l'enseignement se retrouvent de fait clairement dans le *Contre Helvidius*, Jérôme se présentant, après la réfutation des thèses d'Helvidius, comme un véritable enseignant donnant des leçons à un élève, comme nous le verrons plus loin. Le rapprochement a toutefois ses limites : à la fin du traité, si Helvidius semble bien terrassé, « écrasé par la vérité⁵⁷ », il ne s'est pas rangé aux opinions de Jérôme et s'apprête certainement à lancer contre lui invectives et calomnies.

13 Au terme de ce parcours qu'il faudrait sans doute compléter, il semble bien que Jérôme ait voulu donner une tonalité judiciaire à sa réponse à Helvidius. Toutefois, ne nous y trompons pas : Jérôme affirme lui-même dans son épilogue qu'il s'est amusé à se comporter comme un rhéteur⁵⁸. Mais au jeu vient se substituer le véritable enjeu du débat ; car si Jérôme s'attaque à Helvidius en jouant au rhéteur, c'est qu'il entend défendre un point essentiel de doctrine : la virginité de Marie et, à travers elle, l'honneur de son fils et de Dieu. Voilà qui explique pourquoi Jérôme s'efface comme avocat devant la Trinité, à laquelle il demande de prendre elle-même la défense de Marie ; Jérôme ne sera ainsi que son porte-parole. À la fin de la première partie de son traité, il rappelle d'ailleurs que l'essentiel de la vie chrétienne se situe non dans une éloquence superficielle, mais dans la pureté de vie :

Non, dis-je, je n'exige pas l'éclat de la langue, je demande la pureté de l'âme. Car chez les chrétiens, c'est un solécisme et une faute graves que de raconter ou de faire quelque chose de honteux⁵⁹.

Il n'en est pas moins vrai que la rhétorique du combat se donne à voir partout dans le traité et que, dans son objectif de l'emporter sur son ennemi, Jérôme use d'une arme qu'il maîtrise à la perfection : le portrait satirique.

2. Un portrait satirique

14 Comme l'a bien montré David S. Wiesen, Jérôme aime à se présenter comme un satiriste, héritier des Anciens⁶⁰. Il n'est dès lors pas surprenant qu'il cite aussi fréquemment dans ses œuvres des auteurs comme Plaute, Horace, Perse voire Juvénal, auxquels il faut ajouter les passages polémiques des discours de Cicéron. Mais Jérôme était également porté à la satire par son propre caractère enclin à la colère et à l'ironie violente envers tous ceux qui s'opposaient à lui et à ses idées. C'est donc doublement armé de sa connaissance des auteurs comiques et satiriques et d'un tempérament vif que le Dalmate a eu recours à la satire pour attaquer les ennemis de la foi chrétienne. Il hérite en cela d'une tradition satirique chrétienne bien attestée dès les Pères apologistes – comme par exemple chez Tertullien, Arnobe, Lactance ou dans certains poèmes comme le *Contre Symmaque* de Prudence – pour dénoncer les vices et les

hérésies de la société dans laquelle ils vivaient. Parmi les armes de la satire, il en est un que Jérôme exploite avec virtuosité dans le *Contre Helvidius* : le portrait à charge.

- 15 Le portrait que Jérôme dresse d'Helvidius a pour caractéristique d'être uniquement moral, aucune description physique du personnage n'étant proposée. La raison en est, explique Jérôme, que, bien qu'habitant la même ville, les deux hommes ne se sont jamais rencontrés, et le Stridonien affirme que, selon l'adage, il ne sait d'ailleurs pas si Helvidius est blanc ou noir⁶¹. Mais il y a sans doute une raison plus profonde à cette remarque : l'absence de description physique permet à Jérôme d'insister de manière d'autant plus expressive sur la caractéristique principale d'Helvidius : son ignorance et sa bêtise⁶². De fait, Jérôme s'emploie à dénigrer de toutes ses forces les compétences intellectuelles de son adversaire, qu'il s'agisse de ses raisonnements, de ses capacités rhétoriques ou de ses connaissances scripturaires.
- 16 Dès l'exorde, Jérôme disqualifie son opposant, le présentant comme un « homme grossier, et encore tout juste imprégné des rudiments de l'alphabet⁶³ » et, plus loin, comme « le plus ignorant des hommes⁶⁴ », dépourvu de finesse⁶⁵. Helvidius, dont Jérôme veut discréditer les idées, est incapable à ses yeux de tenir un raisonnement solide : ses arguments se contredisent⁶⁶, il se fatigue inutilement à démontrer des choses que personne ne nie, à réfuter des inepties⁶⁷, et ses hypothèses interprétatives sont absurdes⁶⁸.
- 17 À cela s'ajoute un cruel manque d'éloquence, ce dernier aspect n'étant pas sans rapport avec les capacités intellectuelles : aux yeux de Jérôme – comme de ses contemporains –, on ne saurait penser correctement si l'on n'est pas capable de parler avec élégance : les attaques contre la langue et le style d'un opposant sont ainsi une mise en cause de sa crédibilité intellectuelle⁶⁹. D'emblée, Jérôme écrit qu'Helvidius confond bavardages et éloquence⁷⁰ et demande qu'apprenne à se taire « celui qui n'a jamais appris à parler⁷¹ ». De fait, les fautes de langue pullulent dans son ouvrage, son exorde est « ridicule » et il semble inutile de chercher de l'éloquence chez un homme qui en est dépourvu⁷². Et même là où l'homme s'est cru habile paroleur, Jérôme dénonce son incapacité⁷³.
- 18 L'incompétence intellectuelle d'Helvidius se vérifie particulièrement dans le domaine scripturaire. Il serait long d'analyser ici la disqualification systématique de son argumentation exégétique (et tel n'est pas l'objet de notre étude⁷⁴), Jérôme ne cessant de défaire les témoignages bibliques mis en avant ; aussi nous contenterons-nous de signaler quelques piques du Dalmate à l'égard de son adversaire. Helvidius est ainsi incapable de comprendre ce qu'il lit dans les Écritures faute d'être un véritable croyant⁷⁵, et son argumentation se limite à entasser de très nombreux exemples scripturaires⁷⁶, au risque parfois d'incohérences voire de malhonnêteté intellectuelle⁷⁷ ; il semble par ailleurs, à en croire Jérôme, qu'Helvidius mettait en avant certaines falsifications dans les manuscrits grecs, lorsque des passages de l'Écriture n'étaient pas en cohérence avec ses propres idées : le Dalmate souligne alors la bêtise et la naïveté de ce pseudo-exégète ; son argumentation ne saurait tenir devant l'évidence des textes et les témoignages des commentateurs grecs et latins de ces mêmes passages, qui démentent ses dires⁷⁸.
- 19 La même incompétence se constate à propos des lectures exégétiques et doctrinales d'Helvidius : lorsque ce dernier appuie l'argumentation de son épilogue sur Tertullien et Victorin de Poetovio, Jérôme évacue le premier sous prétexte qu'il n'appartenait pas à l'Église et démontre que son adversaire n'a pas su lire correctement les propos du second ; il renonce d'ailleurs à perdre son temps à de telles bagatelles, en suivant « les

ruisselets des opinions » plutôt que « la source de la vérité »⁷⁹. Et Jérôme de citer de nombreux auteurs (Ignace, Polycarpe, Irénée, le martyr Justin) qui avaient déjà répondu aux objections d'Helvidius, mais que ce dernier n'avait visiblement pas lus : « Si tu les avais lus un jour, tu en saurais davantage⁸⁰ ».

20 À ce dénigrement intellectuel viennent s'ajouter des attaques morales. Helvidius inverse ainsi le mal et le bien, prenant ses médisances contre tous comme un signe de bonne conscience⁸¹. Il fait preuve d'une ingéniosité hypocrite et de mauvaise foi devant les textes bibliques⁸². Jérôme l'accuse encore de témérité⁸³, d'orgueil dans ses prétentions à se croire savant et à prononcer des jugements sur le monde entier⁸⁴, d'effronterie et d'impudence⁸⁵, d'obstination à rechercher les querelles et les moqueries⁸⁶, et même de folie et d'aveuglement, qui le mènent, dans son acharnement, jusqu'à sa propre perte⁸⁷.

21 Ajoutons à cela une allusion – peut-être ? – à l'ivrognerie de celui qui n'a pas voulu que Marie soit restée vierge : alors qu'Helvidius avait déclaré que la virginité ne garantissait pas la pureté de vie, affirmant que certaines vierges étaient « tenancières de taverne » (*tabernariae*), Jérôme renchérit, au chapitre 21, déclarant qu'il y en a d'autres qui sont adultères, de même qu'il existe des moines impudiques... et des clercs cabaretiers (*caupones*). La mention, à la fin du traité, du mot « clerc » (*clericus*) se veut-elle un écho, sous forme de pique, au terme « prêtre » (*sacerdos*) qui, dans l'exorde, désignait Helvidius⁸⁸ ? Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que Jérôme qualifie un de ses ennemis de « cabaretier »⁸⁹. En tout cas, le rappel à l'ordre est clair : « Mais qui ne comprendrait aussitôt [...] qu'un clerc ne peut être cabaretier⁹⁰ ? »

22 Sur le plan religieux, Helvidius est présenté comme un homme impie⁹¹, dont les outrages, les blasphèmes et les calomnies révèlent encore son incapacité intellectuelle⁹². Jérôme le discrédite en l'associant aux Juifs qui, dans l'Évangile, n'avaient vu dans le Christ que le fils né de Joseph et de Marie⁹³. Il est encore un hérétique : saisissant est de ce point de vue le rapprochement déjà mis en lumière entre l'exorde du *Contre Helvidius* et le début du *Contre Hermogène* de Tertullien, qui a fait écrire à Benoît Jeanjean :

Les termes dans lesquels Helvidius est présenté [...] se chargent d'une tout autre signification dès lors qu'on reconnaît en eux une reprise presque textuelle des premiers mots de l'*Adversus Hermogenem*, traité anti-hérétique de Tertullien. Par une telle reprise, Jérôme montre clairement qu'il place son propre traité dans une perspective hérésiologique⁹⁴.

Identifiant Helvidius à Hermogène, Jérôme s'identifie alors lui-même à Tertullien en tant que défenseur de la pureté doctrinale⁹⁵. Au chapitre 17, Jérôme compare d'ailleurs son adversaire aux hérétiques Ébion, Théodote le Byzantin, Valentinien, qui partageaient avec lui les mêmes erreurs et qui avaient été condamnés en leur temps⁹⁶. Nous verrons enfin ci-après comment Helvidius se trouve encore assimilé à un païen impie dont le comportement sacrilège révèle sa propre impiété.

23 Le portrait que fait Jérôme de son adversaire, s'il ne le décrit pas physiquement, propose plusieurs comparaisons, humaines et animales, qui donnent à Helvidius une certaine apparence, évidemment défavorable. Au chapitre 5, Jérôme compare ainsi Helvidius à un Andabate – gladiateur qui combattait à cheval ou à pied, aveuglé par un casque fermé et armé d'une épée ; si cette image correspond bien à la position offensive de son adversaire, le Dalmate joue surtout sur l'aveuglement du combattant – image de son ignorance, des défauts de son argumentation, mais aussi de sa fausse éloquence, celui-ci faisant retentir le « son de sa langue » –, qui l'amène non pas à triompher mais

à percer de coups ses propres membres : « À la manière des Andabates, il agite son glaive dans les ténèbres et fait retentir le son de sa voix uniquement pour percer de coups les membres de son propre corps⁹⁷. » Au chapitre 16, Helvidius est encore assimilé à un personnage de « fable », qui n'est pas nommé mais dont l'identification avec Érostrate est évidente⁹⁸ :

[Tu suis] l'exemple de cet homme qui, comme les fables le rapportent, totalement inconnu de la foule et ne pouvant imaginer aucun acte bon pour devenir célèbre, a mis le feu au temple de Diane ; et, comme personne ne dévoilait le sacrilège, on rapporte qu'il s'avança lui-même au milieu de la foule en criant que c'était lui qui avait allumé l'incendie ; et, comme les dirigeants d'Éphèse lui demandaient pourquoi il avait voulu agir ainsi, il répondit : « Pour me faire connaître de tous en mal, puisque je ne le pouvais en bien ». Voilà ce que raconte l'histoire grecque. Mais toi, c'est véritablement au temple du corps du Seigneur que tu as porté le feu, tu as souillé le sanctuaire de l'Esprit Saint, d'où tu veux que soit sorti un quadrige de frères, et un tas de sœurs ! [...] Qui te connaissait, je te le demande, avant ce blasphème ? qui t'estimait pour une valeur de deux as ? Tu es parvenu à ce que tu voulais : tu es devenu célèbre dans le crime⁹⁹.

- 24 En comparant Helvidius à Érostrate, Jérôme accuse son adversaire de profanation et de sacrilège ; mais imitant un païen, Helvidius a fait pire que lui, en s'attaquant au véritable Dieu. Ce faisant, il a inversé les valeurs du bien et du mal, dans le seul but de se faire connaître du grand nombre. On peut se demander si Jérôme ne cache pas le nom du légendaire profanateur pour mieux montrer que la tentative de son adversaire a en réalité échoué : devenu certes célèbre dans le crime, Helvidius ne laissera pas son nom dans l'histoire – Jérôme précise d'ailleurs qu'il ne le connaît pas, ignorant jusqu'à son apparence¹⁰⁰. Jérôme propose encore une dernière comparaison humaine dans l'épilogue du traité, en rapprochant celui qu'il vient de vaincre des faibles femmes qui désirent en cachette du mal aux maîtres qui les dominent¹⁰¹. Helvidius se trouve ainsi féminisé et réduit à n'être plus qu'une *muliercula* (terme diminutif à connotation dépréciative) qui, désormais incapable de combattre, n'a plus qu'à se livrer à de ridicules invectives contre celui qui a triomphé d'elle¹⁰².
- 25 Aux comparaisons humaines s'ajoutent encore des comparaisons animales. À propos de l'éloquence ridicule d'Helvidius, Jérôme s'amuse à détourner un proverbe pour l'appliquer à son opposant : « Nous avons vu le chameau danser¹⁰³. » Le trait est clair : le proverbe s'applique à celui qui essaie de faire ce pour quoi il n'a pas la moindre prédisposition ; ainsi, la maladresse des mouvements du chameau évoque l'impossibilité d'Helvidius de faire preuve d'éloquence¹⁰⁴.
- 26 Jérôme rapproche encore son ennemi du chien, lui demandant pourquoi il aboie¹⁰⁵ ; ce signe de l'agressivité canine est aussi un trait fréquemment utilisé en contexte polémique tant dans la littérature classique que chez les Pères¹⁰⁶. Il évoque encore dans son épilogue sa « faconde canine », reprenant là une expression d'Appius, citée par Salluste¹⁰⁷ et généralement appliquée aux avocats ; plus tard, Isidore de Séville l'expliquera ainsi : « Les Anciens appellent l'éloquence judiciaire “faconde canine” parce que les avocats, dans les luttes des procès, oubliant ce qu'ils font, se déchirent mutuellement comme des chiens et changent les disputes des procès en injures personnelles¹⁰⁸. » À cette comparaison, on peut adjoindre les allusions à la rage d'Helvidius¹⁰⁹ – mot souvent associé dans l'œuvre de Jérôme à des animaux tels que les chiens, mais aussi les loups, les bœufs ou les lions ; le comportement enragé d'Helvidius est signe tout autant de sa fureur que de sa folie.

- 27 Enfin, c'est à un serpent que Jérôme assimile le calomniateur de la Vierge, un serpent susceptible de se dérouler, dont il faut empêcher les sifflements plaintifs et qui refuse de se voir vaincu par la vérité des Écritures¹¹⁰. Ici, c'est au serpent rusé de *Genèse* 3 que Jérôme fait allusion, mais on ne peut s'empêcher de voir en lui également la figure du diable orgueilleux et ennemi de Dieu, Helvidius étant présenté ici comme un calomniateur et un blasphémateur qui, tel un « serpent glissant », détourne les paroles divines¹¹¹.
- 28 Ainsi, au fil du portrait satirique dressé par Jérôme, Helvidius perd de sa réalité historique pour devenir aux yeux du lecteur un personnage ridicule, incapable, enragé et blasphémateur. L'art de Jérôme se déploie quant à lui dans une peinture expressionniste qui cherche à gagner par son ironie mordante l'adhésion de son public. Car si l'adversaire sort perdant de cette joute, c'est que le Dalmate se présente, triomphant, comme son exact contraire.

3. Une écriture de la dérision

- 29 Dans sa volonté d'écraser son adversaire, Jérôme multiplie à son égard les piques pour le ridiculiser et décrédibiliser son discours à travers une véritable écriture de l'ironie. Celle-ci se manifeste notamment dans trois domaines : un enseignement exégétique fondé sur l'ironie, la démonstration grammaticale de l'absurdité des opinions d'Helvidius et un art de la peinture satirique.
- 30 Tout au long de son traité, Jérôme ne cesse de prendre de haut Helvidius et de lui montrer qu'alors que ce dernier prétend en imposer, il n'est finalement qu'un apprenti exégète. Les rôles sont ainsi distribués : Jérôme se fait maître d'école¹¹² et Helvidius est ravalé au rang d'élève, voire de mauvais élève¹¹³. Le ton de l'ouvrage est de fait souvent didactique, et Jérôme ne cesse de presser son interlocuteur de questions qui le placent dans une position de nette infériorité, comme pour lui donner une véritable leçon. Au maître d'interroger, au disciple de répondre et d'apprendre¹¹⁴.
- 31 Comme un pédagogue, Jérôme donne des exemples à son élève en proie aux doutes, l'invite à observer, le questionne, mais n'hésite pas à le faire taire¹¹⁵ ou à lui conseiller d'écouter plutôt que de parler à tort et à travers¹¹⁶. Car n'est pas savant qui veut : si Helvidius a des prétentions à enseigner¹¹⁷, Jérôme se présente comme un professeur aguerri qui, au-delà de la polémique, cherche avant tout à instruire son lecteur¹¹⁸.
- 32 L'humiliation d'Helvidius est précisément d'autant plus cruelle qu'elle est publique, Jérôme prenant ses lecteurs comme témoins des erreurs de son adversaire¹¹⁹. Des lecteurs que Jérôme veut intelligents et qu'il n'hésite pas à solliciter¹²⁰. Le cœur de cet enseignement est précisément ce qui fait défaut à Helvidius, comme nous l'avons vu : la connaissance de l'Écriture. Pour asseoir son autorité et ainsi saper la crédibilité de son adversaire, Jérôme se présente comme un spécialiste de la Bible. Vincenza Milazzo, qui a étudié l'utilisation de l'Écriture dans le *Contre Helvidius*, a compté un peu plus de quatre-vingt-dix citations scripturaires dans le traité, qu'il s'agisse des versets en discussion ou de passages utilisés comme soutien de l'argumentation¹²¹. Jérôme connaît la Bible, sait accumuler autant de preuves qu'il en faut pour prouver ses dires¹²² et choisir les exemples suffisants pour appuyer la véracité de son propos¹²³. Pour lui, seul compte le témoignage qu'il lit dans l'Écriture, et tout ce qui n'y figure pas n'est pas objet de sa croyance ; ainsi déclare-t-il à propos de la virginité *post partum* de Marie :

Mais de même que nous ne nions pas ce qui est écrit, nous refusons ce qui n'est pas écrit. Nous croyons que Dieu est né d'une vierge, parce que nous le lisons. Mais que Marie se soit mariée après l'enfantement, nous ne le croyons pas, parce que nous ne le lisons pas¹²⁴.

- 33 Jérôme connaît aussi les habitudes de l'Écriture, indispensables pour interpréter correctement les textes¹²⁵. Et s'il lui arrive de faire croire que l'opinion de son opposant est acceptable¹²⁶, c'est pour mieux la réduire à néant. Sa tâche est toutefois simple, car la vérité est de son côté : dès l'exorde, le Dalmate déclare qu'il lui serait facile de dénoncer les erreurs d'Helvidius en affirmant la vérité¹²⁷ ; mais pour ce faire, il préfère passer les textes scripturaires en revue afin d'éviter que son adversaire ne dise que c'est par une « discussion incertaine » ou des « arguments tortueux » qu'il a ruiné ses thèses, et non par la véracité des Écritures¹²⁸.
- 34 Pour expliquer l'Écriture, Jérôme se présente comme un *grammaticus*¹²⁹, précisant le sens des termes bibliques, expliquant les idiotismes scripturaires et illustrant son propos par des exemples tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament. Reprenant les arguments invoqués par Helvidius pour prouver que Marie n'était pas restée vierge, l'exégète propose un véritable cours sur quelques mots latins, pour en expliquer le sens et dénoncer, en les poussant jusqu'à l'absurdité, les thèses de son adversaire. C'est le cas, par exemple, de la conjonction *antequam*¹³⁰, que l'on trouve en *Matthieu* 1, 18 : « Avant que (*antequam*) [Joseph et Marie] ne s'unissent, elle se trouva enceinte du fait du Saint-Esprit. » Pour Helvidius, Joseph et Marie avaient l'intention de s'unir un jour ou l'autre, « car l'évangéliste n'aurait pas dit de ceux qui n'allaient pas s'unir : “avant qu'ils ne s'unissent”, parce que personne ne dit de celui qui ne va pas déjeuner : “avant qu'il ne déjeune”¹³¹ ». Avec ironie, Jérôme dénonce l'explication défectueuse : « Faut-il en rire ou en pleurer ? Je ne sais. Dois-je le convaincre d'ignorance ou l'accuser de témérité¹³² ? » Il explique alors que la conjonction « avant que » ne vise pas seulement des faits postérieurs avérés, mais peut également annoncer un fait simplement projeté qui ne se réalise pas forcément si un obstacle empêche sa concrétisation. Trois exemples permettent à Jérôme de prouver ses dires, dont le dernier ne manque pas de mordant, puisqu'il s'applique au mauvais élève lui-même, tristement mis en scène :

C'est comme si, à supposer que quelqu'un dise : « Avant de déjeuner au port, j'ai vogué vers l'Afrique », la phrase ne pouvait avoir de sens que si l'on doit, à un moment ou à un autre, déjeuner au port. Ou si nous voulions dire : « Avant de gagner l'Espagne, l'apôtre Paul a été jeté aux fers à Rome », ou du moins ceci : « Avant de faire pénitence, Helvidius a été surpris par la mort », il faudrait que Paul aille en Espagne sitôt libéré des fers ou qu'Helvidius fasse pénitence après sa mort – alors que l'Écriture dit : « Dans l'Enfer, qui te louera ? » (*Psaume* 6, 6)¹³³.

Ainsi, le mot *antequam* ne saurait prouver l'union de Joseph et de Marie. D'autres explications grammaticales offrent encore à Jérôme l'occasion de tourner en ridicule les explications d'Helvidius. En *Helv.* 6, à propos de la conjonction *donec*¹³⁴, *jusqu'à ce que*, Jérôme ironise de même :

Que signifie ce qui est dit : « Car il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds » (*1 Corinthiens* 15, 25) ? Est-ce donc que le Seigneur régnera jusqu'à ce que ses ennemis commencent à être sous ses pieds et qu'une fois qu'ils seront sous ses pieds, il cessera de régner ? Alors qu'évidemment, il commencera à régner davantage quand ses ennemis commenceront à être sous ses pieds. David dit aussi, dans le quatrième Psaume des montées : « Tout comme les yeux d'une servante sur les mains de sa maîtresse, ainsi nos yeux (sont tournés) vers le Seigneur notre Dieu jusqu'à ce qu'il ait pitié de nous » (*Psaume* 122 [123], 2). Ainsi donc le prophète aura les yeux (tournés) vers le Seigneur le temps d'obtenir sa

miséricorde, et, quand il aura obtenu sa miséricorde, il tournera ses yeux vers la terre¹³⁵ ?

- 35 Toujours à propos de *donec*, Jérôme feint d'adopter la logique d'Helvidius, selon laquelle Joseph n'aurait pas approché son épouse *jusqu'à ce qu'elle ait enfanté*. Poussant la logique jusqu'au bout, il imagine alors une scène grotesque et scabreuse dans laquelle Joseph, n'en pouvant plus de se contenir, se précipite sur Marie sitôt l'accouchement passé, sans même attendre la période de purification ; puis corrigeant ce tableau caricatural, il revient, de manière sérieuse et autoritaire, à une vision bien plus noble, remettant à sa place son piteux adversaire :

Je ne veux pas que tu insères quelque laps de temps entre l'enfantement et l'acte sexuel. Ne dis pas : « Toute femme qui a conçu et engendré un enfant mâle sera impure pendant sept jours ; elle sera impure comme les jours où elle s'isole et se purifie ; et le huitième jour, on coupera la chair du prépuce de l'enfant et, pendant trente-trois jours, elle restera à purifier son sang et elle ne touchera pas à tout ce qui est saint » (*Lévitique* 12, 1-4), etc. Qu'aussitôt Joseph se jette sur elle, qu'aussitôt il entende par la bouche de Jérémie : « Ils sont devenus pour moi des chevaux perdant la tête devant les femmes ; chacun hennissait devant la femme de son prochain » (*Jérémie* 5, 8). Autrement, comment pourra être établie (cette parole) : « Il ne la connut pas jusqu'à ce qu'elle eût engendré un fils » (*Matthieu* 1, 25), s'il attend que soit passé le temps de la purification et si, pendant quarante jours, sa passion si longtemps différée est de nouveau différée ? Qu'il se souille du sang de l'enfantement ; que les sages-femmes prennent le tout-petit vagissant, et que le mari s'empare de sa femme épuisée ! Qu'ainsi commencent les noces, pour que l'évangéliste n'ait pas menti ! Mais loin de nous cette idée ! Ce n'est pas ainsi qu'il faut voir la mère du Seigneur et cet homme juste ! Aucune sage-femme ici, aucune intervention de petites femmes empressées. Elle-même enveloppa l'enfant de langes, elle-même fut à la fois mère et sage-femme, « et elle le plaça, est-il dit, dans une mangeoire, car il n'y avait pas de place pour lui à l'auberge » (*Luc* 2, 7). Cette phrase [...] ne permet pas que soit satisfait le désir d'Helvidius, puisqu'à l'auberge, il n'y avait pas de place pour leurs noces¹³⁶.

Jérôme développe encore les sens des substantifs *uxor* et *desponsata*¹³⁷, du verbe *cognoscere*¹³⁸, de l'adjectif *primogenitus*¹³⁹. Il détaille enfin les quatre significations du mot *frater* dans l'Écriture¹⁴⁰ :

Tu apprendras désormais qu'il y a quatre manières d'être frères dans les divines Écritures : selon la nature, la race, la parenté, l'affection¹⁴¹.

- 36 Après avoir donné sa leçon, le maître interroge son élève : « Je te demande à présent : de quelle manière comprends-tu qu'il faille appeler les frères du Seigneur dans l'Évangile¹⁴² ? » Et après avoir évacué les réponses impossibles ou absurdes, Jérôme donne la bonne réponse, à laquelle doit se ranger Helvidius :

Il reste donc, selon notre explication précédente, que tu dois comprendre qu'ils sont appelés frères selon la parenté, et non selon l'affection, le privilège de la race ou la nature¹⁴³.

- 37 L'art de la peinture satirique culmine toutefois au chapitre 20, où, voulant défendre la virginité, Jérôme propose un tableau des affres de la vie domestique, dans la veine de Juvénal, qui ne manque ni de mordant ni de verve. Bien qu'il prie son lecteur de ne pas croire qu'en comparant la virginité et les noces, il ôte du mérite aux noces pour faire l'éloge des vierges¹⁴⁴, la description qu'il donne du mariage a de quoi détourner du mariage n'importe quelle jeune fille¹⁴⁵ !

Penses-tu que ce soit la même chose : d'une part, s'adonner nuit et jour à la prière, s'adonner au jeûne, et d'autre part, à l'arrivée du mari, lisser son visage, amollir sa démarche, feindre les flatteries ? L'une s'emploie à paraître plus laide, et ternit sa

beauté naturelle en lui faisant outrage. L'autre se farde devant le miroir, et, en faisant injure au Créateur, s'efforce d'être plus belle que nature. Ensuite, les jeunes enfants babillent, la maisonnée retentit de bruit, les enfants sont suspendus à ses baisers et à sa bouche, on calcule les frais, on prévoit les dépenses. D'un côté, la troupe des cuisiniers bien armée hache des viandes ; d'un autre, la foule des tisseuses murmurent entre elles. Cependant, on annonce que le mari est arrivé avec des camarades. Elle, comme une hirondelle, fait le tour de tous les recoins pour voir si le lit est bien tendu, si on a balayé les dalles, si les coupes ont été dressées, si le dîner est prêt. Réponds-moi, je t'en prie : en tout cela, où est la pensée de Dieu ? Et ces maisons sont-elles heureuses ? Du reste, là où les tambourins résonnent, où la flûte vocifère, où la cymbale retentit, quelle crainte de Dieu y a-t-il là ? Le parasite se glorifie au milieu des outrages ; entrent les victimes de ces plaisirs, exposées (aux regards), et, nues sous la légèreté de leurs vêtements, elles se montrent aux yeux impudiques. De cela ou bien la malheureuse épouse se réjouit, et c'est sa perte, ou bien elle en est offensée, et voilà le mari poussé aux querelles. De là les discordes, germe du divorce. Et si l'on trouve une maison où l'on n'agit pas ainsi, quel oiseau rare ! Cependant, la gestion même de la maison, l'éducation des enfants, les besoins du mari, le rappel à l'ordre des jeunes esclaves, comment tout cela ne détournerait-il pas de la pensée de Dieu¹⁴⁶ ?

- 38 Ne nous y trompons pas toutefois : cette satire qui oppose, de manière contrastée, mariage et virginité et qui plaide largement en faveur de la seconde, relève bien du jeu rhétorique, comme David S. Wiesen l'a montré : « De toute évidence, souligne-t-il, cette satire prolongée de la vie domestique n'est pas l'expression spontanée de l'indignation morale, mais une caricature hautement artificielle¹⁴⁷. » On n'en sera pas moins sensible à tout le jeu stylistique déployé par Jérôme dans cette *ecphrasis* digne d'un exercice d'école : notations visuelles et sonores, parallélismes et rythmes binaires, anaphores, questions rhétoriques, images saisissantes...
- 39 Dans les pages qui précèdent, nous avons tenté de montrer comment Jérôme, pour assurer la défense de la virginité de Marie et des vierges, fait feu de tout bois pour attaquer celui qui, à Rome, remettait en cause l'émergence d'une vie ascétique prenant pour modèle la Vierge. Il entend, dans son traité, écraser Helvidius aussi bien sur le fond que dans la forme. Se prêtant au jeu de la rhétorique auquel il prend un plaisir manifeste, se souvenant certainement des exercices scolaires de son enfance, l'exégète déploie ainsi son art de portraitiste virulent et de satiriste expérimenté pour ridiculiser son adversaire et ses thèses. Au terme de cette brillante plaidoirie, Helvidius ressort, aux dires de Jérôme, exsangue et vaincu par la vérité, sans autre recours que la calomnie et la médisance.
- 40 L'image qui nous est donnée par Jérôme de son adversaire ne reflète toutefois sans doute pas l'exacte vérité, et Georges Jouassard avait jadis tenté de réhabiliter la personnalité et les capacités intellectuelles d'Helvidius, en ôtant les « voiles » que les propos de l'habile polémiste avaient jetés sur lui :

Le factum, s'il avait été à ce point méprisable du point de vue littéraire, eût-il produit l'effet que nous avons vu ? Eût-il été lu, comme il l'a été, avec si grand empressement ? Jérôme ne cite dans le fait qu'un exemple précis de ce style selon lui déplaisant, et c'est l'exorde, un exorde pompeux à souhait, où l'auteur imitait Cicéron : *O tempora ! O mores !* Il imitait, donc il connaissait. Comment, au reste, entendait-il l'imitation ? Ne l'aurait-il pas pris dans le cas sur le mode ironique [...] ? Est-il interdit de se le demander, et si un homme capable de construire un édifice de fière allure aurait été, d'autre part, ignare dans l'art d'écrire ? Donc, pour ce qui est des qualités personnelles de l'homme, sinon de l'écrivain, on se gardera de les juger en se fiant aveuglément à Jérôme. Il est manifeste que celui-ci exagère. La raison est

non moins manifeste de semblable exagération : il s'agit de déconsidérer l'ouvrier pour mieux atteindre l'œuvre. De cet ouvrier Jérôme fera un incapable en même temps qu'un scélérat. Sur l'un et l'autre point on évitera de prendre pour argent comptant ses assertions¹⁴⁸.

- 41 Il semble en tout cas qu'Helvidius n'ait plus fait parler de lui par la suite, et on le catalogua parmi les hérétiques en condamnant ses idées. Si l'argumentation de fond de Jérôme l'a certes emporté, il est certain que son style a fortement contribué à cette victoire, convainquant jusqu'au plus haut de l'Église, Jérôme affirmant, dans son *Apologie à Pammachius*, que le pape Damase lui-même n'aurait rien trouvé à redire à son opuscule¹⁴⁹.

NOTES

1. Nous avons recouru pour cette étude à l'édition de la *Patrologie latine*, t. 23 (2^e édition de 1888), col. 193-216. Une erreur de numérotation présente deux chapitres 7 et 8 (après le chapitre 8, col. 200 A-201 A) ; nous avons donc numéroté de la manière suivante : *Helv.* 8, 7a, 8a, 9, etc.
2. Sur le contexte de l'œuvre, voir essentiellement G. Rocca, *L'Adversus Helvidium di san Girolamo nel contesto della letteratura ascetico-mariana del secolo IV*, Berne-Berlin-Francfort-New York-Paris-Vienne, Peter Lang, « Europäische Hochschulschriften », Reihe XXIII, Theologie, vol. 646, 1998, p. 21-28, auquel nous empruntons la plupart de nos remarques.
3. G. Rocca, *op. cit.*, p. 27.
4. Jérôme écrira par la suite l'*Adversus Iovinianum* en 393 et l'*Adversus Vigilantium* en 404.
5. En *Helv.* 16, Jérôme qualifie Carterius de *frater* (210 B).
6. Paul Force, dans un travail encore inédit (qui sera repris en vue de la publication du traité dans la collection « Sources Chrétiennes »), a toutefois remis en cause l'existence d'un traité antérieur de Carterius, pourtant fermement établie dans l'ensemble de la littérature hiéronymienne. En attendant de pouvoir trancher sur la pertinence de cette thèse intéressante, nous avons conservé la trame historique couramment admise. Nous présentons néanmoins ici l'hypothèse de Paul Force dans ses grandes lignes : « La mention de Cartérius n'implique nullement l'existence d'un ouvrage antérieur qui ait traité de la même question, et auquel se serait opposé Helvidius. Jérôme, qui vient de se moquer de l'utilisation rhétorique qu'Helvidius a faite de l'exclamation cicéronienne *O tempora ! O mores !*, insinue que, par ailleurs, Helvidius a imité quelque page ou simplement une formule de Cartérius. Mais rien ne prouve expressément que ce Cartérius ait écrit sur la virginité. [...] On pourrait plutôt songer à quelque satire contre la corruption des milieux ecclésiastiques de Rome où "l'éloquence de Cartérius" aurait trouvé plus d'occasions de se donner libre cours, et qu'aurait imitée Helvidius. Quant aux "renvois" d'Helvidius à un ouvrage antérieur, ils ne nous semblent guère probants. L'emploi de la deuxième personne, dans la littérature de combat, est très fréquent : on désigne ainsi une tendance, sans viser nécessairement un adversaire déterminé. [...] Il nous semble enfin improbable que Jérôme, qui a justifié au début de son traité sa réponse à Helvidius, n'eût pas mentionné un dialogue précédent, s'il était entré dans un combat déjà engagé. Dans ce cas, eût-il laissé, dans les citations d'Helvidius, des traces d'un ouvrage dont lui-même n'aurait pas parlé ? Il ne nous semble pas donc pas suffisamment établi que le libelle d'Helvidius ait visé l'ouvrage précis d'un dénommé Cartérius, dont il aurait suivi le plan et le mouvement. »

7. Nos seules sources sur Helvidius proviennent du *Contre Helvidius* – où les indications données par Jérôme ne permettent pas de savoir s'il était laïc ou clerc (*Helv.* 1 : « *et solus in uniuerso mundo sibi et laicus et sacerdos* » – 193 A, « seul dans le monde entier à se prendre à la fois pour laïc et prêtre », nous traduisons) – et de Gennade – qui ne donne pas plus de détails (*De uiris inlustribus* 33 – *TU* 14.1, p. 73). Sur Helvidius, on peut toutefois se reporter à l'étude de G. Jouassard, « La personnalité d'Helvidius », dans *Mélanges J. Saunier*, Lyon, Facultés Catholiques, 1944, p. 139-156. Toutes les traductions du latin seront ici les nôtres, sauf mention contraire.

8. Voir ce qu'en dit Jérôme en *Helv.* 22 : « *eiusdem uis esse gloriae uirgines et maritatas* » (216 B), « tu veux qu'il y ait même gloire pour la vierge et la femme mariée. »

9. Voir, par exemple, B. Jeanjean, « Saint Jérôme polémiste et hérésiologue : l'art du portrait à charge dans l'*Aduersus Heluidium*, l'*Aduersus Iouinianum* et le *Contra Vigilantium* », dans J.-M. Poinssotte éd., *Les chrétiens face à leurs adversaires au IV^e siècle*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2001, p. 143-153 ; W. W. Kasinskas, *Saint Jerome's Adversus Helvidium: A Manuscript, Historical, and Rhetorical Study*, dissertation (dir. M. Schatkin), Boston College (Department of Theology), 2007 ; V. Milazzo, « L'utilizzazione della Scrittura nell'"Adversus Helvidium" di Gerolamo : tra grammatica ed esegesi biblica », *Orpheus*, N.S. 15, 1994, p. 21-45 ; G. Stefanelli, « Lessico polemico e strategie retoriche nell'*Adversus Helvidium* di Gerolamo », dans A. Capone et A. Beccarisi (éd.), *Aliter : controversie religiose e definizioni di identità tra tardoantico e medioevo*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, « Studi e Testi » 137, 2015, p. 73-89.

10. Cf. A. Casamassa, « L'"Adversus Helvidium" di S. Girolamo », *La Scuola Cattolica*, 19, 1920, p. 230-231 (repris dans *Scritti patristici*, vol. I, Rome, Athenaeum Lateranum, 1955, p. 70-72). L'auteur propose de donner à l'ouvrage le titre *Aduersus Carterium*.

11. *Helv.* 16 : « *Taceo ridiculum exordium. O tempora! o mores!* » (210 B), « Je ne dis rien de ton exorde ridicule : "Ô temps ! ô mœurs !" »

12. *Helv.* 17 : « *in epilogos illius irruendum* » (211 B), « il nous faut foncer sur son épilogue. »

13. Cf. G. Rocca, *op. cit.*, p. 46-47.

14. *Ibid.*, p. 47-50.

15. A. Casamassa (*op. cit.*, p. 75) avait semblablement donné la structure suivante pour l'*Aduersus Heluidium* : introduction (c. 1-2), première partie (c. 3-17), deuxième partie (c. 18-21), conclusion (c. 22).

16. *Ibid.*, p. 60-65.

17. Cet adjectif désigne Jérôme, tout comme, plus bas, « le Dalmate » : Jérôme était en effet de Stridon, en Dalmatie (note des éditeurs).

18. J.-C. Fredouille, « L'apologétique chrétienne antique : naissance d'un genre », *Revue des Études Augustiniennes*, 38, 1992, p. 220.

19. *Ibid.*, p. 223-224. Voir Quintilien, *Institution oratoire* V, 13, 1 : « *Pars defensoris tota est posita in refutatione* », « Le rôle du défenseur se trouve tout entier dans la réfutation ».

20. Nous appuierons notre propos sur l'ouvrage de L. Pernot, *La rhétorique dans l'Antiquité*, Paris, Le livre de poche, 2000, p. 287-289 (« Plan et parties du discours »).

21. Comparer *Helv.* 1 : « *Huc accedebat quod homo turbulentus, et solus in uniuerso mundo sibi et laicus et sacerdos, qui, ut ait ille, loquacitatem facundiam existimat, et maledicere omnibus bonae conscientiae signum arbitratur...* » (193 A), « À cela s'ajoutait que cet homme semeur de trouble, seul dans le monde entier à se prendre à la fois pour laïc et prêtre, qui, comme on dit, prend ses bavardages pour de l'éloquence, et pense qu'être médisant contre tous est un signe de bonne conscience... » et Tertullien, *Aduersus Hermogenem* 1 : « *Homo in saeculo et natura quoque haereticus, etiam turbulentus, qui loquacitatem facundiam existimet et impudentiam constantiam deputet et maledicere singulis officium bonae conscientiae iudicet* » (CCSL 1, p. 397, l. 9-12), « C'est un homme de ce monde et c'est aussi un hérétique de nature, c'est même un agité, qui considère le bavardage comme de l'éloquence, qui prend l'impudence pour de la fermeté et qui juge que

médire contre tous est le devoir d'une conscience pure ». Nous avons indiqué en romain dans le texte latin les reprises de termes.

22. *Helv. 2* : « *Igitur sanctus mihi inuocandus est Spiritus, ut beatæ Mariæ uirginitatem, suo sensu, ore meo defendat. Inuocandus est Dominus Iesus, ut sacri uentris hospitium, cuius decem mensibus inhabitator fuit, ab omni concubitus suspicione tueatur. Ipse quoque Deus pater est imprecandus, ut matrem filii sui uirginem ostendat fuisse post partum...* » (194 A).

23. Il s'agit là d'un *topos* récurrent dans l'œuvre de Jérôme.

24. *Helv. 22* : « *Rhetoricati sumus, et in morem declamatorum, paululum lusimus. Tu nos, Heluidi, coegisti, qui iam Euangelio coruscante, eiusdem uis esse gloriæ uirgines et maritatas* » (216 A-B).

25. Cf. G. Rocca, *op. cit.*, p. 50-51.

26. L'épilogue – malgré sa brièveté – présente de nombreux jeux d'échos avec l'exorde, qui montrent le soin particulier que Jérôme a voulu lui donner ; ce procédé d'inclusion ou de composition circulaire est habituel en bonne rhétorique. En voici quelques exemples : Jérôme se prête à la polémique, forcé par le scandale provoqué par Helvidius (1) / Il s'est prêté à l'usage de la rhétorique forcé par Helvidius (22) ; Helvidius prend ses bavardages pour de l'éloquence (*facundia*) (1) / Jérôme évoque l'éloquence (*facundia*) canine d'Helvidius (22) ; Jérôme est le porte-parole de l'Esprit Saint (2) / Il est le serviteur du Seigneur (22) ; Jérôme précise l'objet de son ouvrage : la défense de la virginité de Marie (2) / Il rappelle qu'Helvidius a accordé même gloire à la vierge et à la femme mariée (22) ; Jérôme ne veut pas d'une rhétorique éloquente / Il reconnaît avoir dû jouer les rhéteurs ; Jérôme veut vaincre Helvidius par les témoignages des Écritures (2) / Helvidius est écrasé par la vérité (22) ; etc.

27. *Helv. 22* : « *Illud dico praeueniens, gloriæ mihi fore tua conuicia, cum eodem quo Mariæ detraxisti, ore me laceres, et caninam facundiam seruus Domini pariter experiatur et mater* » (196 B). L'expression *canina facundia* se trouve également dans l'*Altercatio Luciferiani et Orthodoxi 1* (CCSL 79 B, p. 5, l. 2).

28. À deux reprises, Jérôme qualifie d'ailleurs son propos d'*oratio*. Cf. *Helv. 5* (197 C) ; 17 (211 B).

29. *Helv. 3* : « *prima eius propositio fuit* » (194 B), « sa première proposition était... » ; 5 : « *nunc illud est disserendum* » (197 C), « il nous faut à présent expliquer... » ; 9 : « *ad tertiam ueniendum est quaestionem* » (201 C), « il faut en venir à la troisième question » ; 11 : « *extrema propositio fuit* » (263 B), « sa dernière proposition était... »

30. *Helv. 4* : « *curramus per singula... pugnancia inter se dixisse doceamus* » (195 B), « parcourons chaque point... apprenons qu'il a tenu des propos contradictoires » ; 6 : « *ad quod nos breuiter respondemus* » (198 B), « ce à quoi nous répondons brièvement » ; 9 : « *uerum quia iam satis abundeque respondimus ad id quod proposuerat* » (201 C), « mais parce que nous avons déjà répondu suffisamment et abondamment à ce qu'il avait mis en avant » ; « *ut iuxta disputationis eius ordinem, etiam nostræ responsionis ordo procedat* » (201 C), « pour que l'ordre de notre réponse suive l'ordre de son argumentation » ; 17 : « *sed melius puto breuiter ad singula respondere* » (212 A), « mais je pense préférable de répondre brièvement sur chaque point. »

31. *Helv. 16* : « *ad calcem uenio* » (210 C), « j'en viens à la fin. »

32. *Helv. 17* : « *Sed quoniam iam e cautibus et confragosis locis enauigauit oratio, pandenda sunt uela, et in epilogos illius irruendum* » (211 B). Voir Cicéron, *Tusculanae IV*, 33 : « *Quoniam tamquam ex scopulosis cotibus enauigauit oratio* », « Puisque notre discours a échappé pour ainsi dire aux écueils des rochers » (parallèle signalé par H. Hagendahl, *Latin Fathers and the Classics. A Study in the Apologists, Jerome and others Christian Writers*, Göteborg, Studia Graeca et Latina Gothoburgensia, VI, 1958, p. 112) ; *Pro Caelio XXI*, 51 : « *Sed quoniam emersisse iam e uadis et scopulos praeteruicta uidetur esse oratio mea, perfacilis mihi reliquus cursus ostenditur* », « Mais puisque mon discours semble être désormais sorti des bas-fonds et avoir dépassé les rochers, le reste de ma course se révèle très facile » ; Quintilien, *Institution oratoire VI*, 1, 52 : « *Nam et, si bene diximus reliqua, possidebimus iam iudicum animos, et e confragosis atque asperis euicti tota pandere possumus uela* », « Car si nous avons bien traité le reste (de l'affaire), nous nous emparerons dès lors de l'esprit des juges et, une fois emportés loin des écueils et des récifs, nous pouvons déployer toutes nos

voiles ». Voir de même Jérôme, *Ep.* 14, 10 : « *Sed quoniam e scopulosis locis enauigauit oratio et inter cauas spumeis fluctibus cautes fragilis in altum cumba processit, expandenda uela sunt uentis...* », « Mais puisque notre discours a échappé aux lieux rocaillieux et que, passant parmi les écueils creusés par les flots écumants, notre barque fragile s'est avancée en haute mer, il faut déployer les voiles aux vents... » (CSEL 54, p. 59, l. 9-11).

33. *Helv.* 4 : « *sicut in sequentibus Deuteronomii testimoniis approbatur* » (196 B), « comme cela est prouvé dans les témoignages suivants du Deutéronome » ; 5 : « *et ad hoc approbandum* » (198 A), « et pour prouver cela » ; 14 : « *sufficiant haec ad ea quae diximus approbanda* » (207 C), « ces (exemples) doivent suffire pour prouver nos dires. »

34. Voir ainsi l'exemple de l'incendiaire du temple de Diane (*Helv.* 16) dont nous parlerons plus loin.

35. *Helv.* 2 : « *ipsis quibus aduersum nos usus est testimoniis, reuincatur* » (194 A), « qu'il soit vaincu par les témoignages dont il s'est précisément servi contre nous » ; 4 : « *sicut in sequentibus Deuteronomii testimoniis approbatur* » (196 B) [trad. *supra*] ; 6 : « *testimoniorum nube* » (199 B), « une nuée de témoignages ».

36. *Helv.* 6 : « *eiusdem Scripturae auctoritae frangatur* » (198 B), « qu'il soit brisé par l'autorité de l'Écriture » ; 8a : « *superaberis* » (201 A), « tu seras vaincu » ; 12 : « *Haec idcirco replicauimus, ne calumnetur et clamitet, ea quae pro se faciant, a nobis esse subtracta, et sententiam suam, non testimoniis Scripturarum, sed lubrica disputatione conuulsam* » (204 B-C), « Nous avons donc passé en revue (ces textes) pour éviter qu'il ne calomnie et ne proclame que nous avons dissimulé des passages qui iraient dans son sens et que nous avons démolie sa pensée non par les témoignages des Écritures mais par une discussion incertaine » ; 14 : « *testimoniorum stringendus es uinculis, ne [...] dicas te magis argumentationibus tortuosis quam Scripturarum ueritate superatum* » (207 C-208 A) [trad. *supra*].

37. *Helv.* 13 : « *O furor caecus et in proprium exitium mens uesana!* » (205 A).

38. *Helv.* 16 : « *Imperitissime hominum* » (209 C).

39. Il est par exemple nommé ou appelé *homo* (*Helv.* 1 : 193 A), *aduersarius* (*Helv.* 5 : 198 A).

40. *inquit* : *Helv.* 3 (195 A) ; 5 (198 A) ; 12 (204 C) ; *ais* : *Helv.* 12 (204 C).

41. *respondebit* : *Helv.* 8 (200 A).

42. *Helv.* 8 : « *ad quod inferimus* » (200 A), « à quoi nous ajoutons » ; 10 : « *interrogo* » (202 C) ; 15 : « *interrogo* » (209 A).

43. *Helv.* 7a : « *ais* » (201 A) ; « *dicis* » (205 A-B) ; « *nominas* » (205 A) ; « *proponas* » (205 A) ; 14 : « *ais* » (206 C) ; 18 : « *dicis* » (212 A) ; 19 : « *dicis* » (213 B) ; 21 : « *ais* » (216 A). Voir encore *Helv.* 20 : « *Quid oblatras ? quid repugnans ?* » (213 D), « Pourquoi aboies-tu ? pourquoi résistes-tu ? »

44. *Helv.* 3 : « *habes...* » ut *dicis* » (195 A) ; 7a : « *Haec, ais, apud me nugae sunt, et argumentiones superfluae, et disputatio magis curiosa, quam uera* » (201 A), « Ce sont là pour moi, dis-tu, des bagatelles, des arguments inutiles et une discussion plus vétilleuse que véritable. » Voir néanmoins les réserves de Paul Force, indiquées *supra*, dans l'introduction de notre étude.

45. Voir *PL* 23, c. 194 C-204 B.

46. *Helv.* 1 : « *Nuper rogatus a fratribus ut aduersus libellum cuiusdam Heluidii responderem* » (193 A).

47. *Helv.* 22 : « *Tu nos, Heluidi, coegisti...* » (216 B).

48. Cf. *Ad Galatas, praefatio* (CCSL 77 A, p. 6, l. 26).

49. Cf. *Dialogus aduersus Pelagianos I*, 23 : « *in ipsis controuersiis, in quibus quondam pueri lusimus* » (CCSL 80, p. 31, l. 6), « dans les controverses où nous nous amusons étant enfants... »

50. Voir à ce sujet l'article fondamental d'A. Canellis, « La composition du *Dialogue contre les Lucifériens* et du *Dialogue contre les Pélagiens* de saint Jérôme. À la recherche d'un canon de l'*altercatio* », *Revue des études Augustiniennes*, 43, 1997, p. 247-288. Notre propos s'inspire ici largement de cette étude.

51. Cf. Quintilien, *Institution oratoire* VI, 4. Aline Canellis (p. 253) rappelle que, « dans un procès, l'*altercatio* est une pratique particulière. Non obligatoire, elle est toutefois nécessaire pour faire

trionpher l'une des deux parties que n'a pu départager une longue exposition de discours continus. L'*altercatio* a lieu après les plaidoiries et peut être déterminante pour le procès. »

52. A. Canellis, « La composition du *Dialogue contre les Lucifériens...* », *op. cit.*, p. 287.

53. P. Lardet note qu'« en virtuose du réquisitoire, (Jérôme) aime à clore le débat par de robustes dilemmes qui prennent l'interlocuteur en tenaille et laissent apparemment sans voix. » (Introduction à Saint Jérôme, *Apologie contre Rufin*, Paris, Sources Chrétiennes n. 303, Le Cerf, 1983, p. 81). Un bon exemple en est offert au chapitre 16 de notre traité : « *Te cornuta interrogacione concludo, sicque te cum agam, quasi superius nihil egerim : eodem modo dictos esse "fratres Domini", quo Ioseph dictus est "pater". [...] Responde mihi, quomodo Iesus sit filius Ioseph, quem constat de Spiritu sancto esse procreatum ? Vere Ioseph pater fuit ? Quamuis sis hebes, dicere non audebis ? an putabatur ? Eodem modo aestimentur et fratres, quo aestimatus est et pater* » (210 C-211 A), « Je t'enferme dans une question captieuse et j'agirai avec toi comme si je n'avais rien fait plus haut : on les appelle "frères du Seigneur" de la même manière que Joseph est appelé son "père". [...] Réponds-moi : comment Jésus serait-il le fils de Joseph, alors qu'il est certain qu'il a été procréé par le Saint-Esprit ? Joseph a-t-il vraiment été son père ? (Bien que tu manques de finesse, tu n'oseras pas le dire ?) Ou était-il considéré comme tel ? Considère ses frères de la manière dont son père aussi a été considéré. » On trouve une autre alternative captieuse en *Helv.* 10 (203 A-B), à propos des « premiers-nés » d'Égypte frappés par le Seigneur : « *Aut unigenitos liberabis a poena, et ridiculus eris : aut si confiteberis interfectos, ingratis obtinebimus, et unigenitos primogenitos appellari* », « Ou bien tu soustrais les enfants uniques au châtement, et tu seras ridicule, ou bien, si tu reconnais qu'ils ont été tués, nous établirons malgré toi que les enfants uniques sont eux aussi appelés "premiers-nés". »

54. Cf. *Ep.* 49, 13 : « *Legimus, o eruditissimi uiri, in scolis pariter et Aristotelia illa uel de Gorgiae fontibus manantia simul didicimus, plura uidelicet esse genera dicendi et inter cetera aliud esse γυμναστικῶς scribere, aliud δογματικῶς : in priori uagam esse disputationem et aduersario respondentem nunc haec nunc illud proponere, argumentari, ut libet, aliud loqui, aliud agere, panem, ut dicitur, ostendere, lapidem tenere ; in sequenti autem aperta frons et, ut ita dicam, ingenuitas necessaria est. Aliud est quaerere, aliud definire : in altero pugnandum, in altero docendum est* » (CSEL 54, p. 368, l. 10-19), « Nous avons, hommes très instruits, fait semblablement nos lectures dans les écoles et nous avons appris ensemble les principes d'Aristote ou plutôt ceux qui tirent leur source de Gorgias, à savoir qu'il y a plusieurs genres de discours ; l'un, parmi d'autres, consiste à écrire γυμναστικῶς (à la manière d'un gymnaste), un autre δογματικῶς (de manière dogmatique) : dans le premier, la discussion est libre et, en répondant à l'adversaire, on met en avant tantôt ces éléments-ci, tantôt cet élément-là, on argumente comme on veut, on dit une chose et on en fait une autre, on montre un pain, comme on dit, et on tient une pierre ; dans le second, le front est découvert, et, pour ainsi dire, la sincérité est nécessaire. Une chose est de chercher, une autre de définir ; dans un cas, il faut combattre, dans l'autre il faut enseigner. »

55. A. Canellis, « La composition du *Dialogue contre les Lucifériens...* », *op. cit.*, p. 257.

56. *Ibid.*, p. 258.

57. *Helv.* 22 : « *te ueritate superatum* » (216 B), « tu as été vaincu par la vérité. »

58. *Helv.* 22 : « *Rhetorici sumus, et in morem declamatorum, paululum lusimus* » (216 A) [trad. *supra*].

59. *Helv.* 16 : « *Non, inquam, flagito linguae nitorem, animae quaero puritatem. apud christianos enim soloecismus est magnus et uitium, turpe quid uel narrare, uel facere* » (240 B).

60. Les remarques qui suivent sont tirées de l'ouvrage de D. Wiesen, *St. Jerome as a satirist. A study in Christian Latin Thought and Letters*, Ithaca-New York, Cornell University Press, 1964, p. 1-19. Sur Jérôme comme satiriste, voir Jérôme, *Ep.* 22, 32 ; 50, 5 ; voir encore *Ep.* 40, 2 ; 117, 1.

61. *Helv.* 16 : « *Ego ipse qui contra te scribo, cum in eadem te cum urbe consistam albus, ut aiunt, aterue sis, nescio* » (210 B). Jérôme reprend ici un adage également présent chez Catulle, *Carmen* 93, 2 : « *nec scire utrum sis albus an ater homo* ». Cf. V. Milazzo, « L'utilizzazione della Scrittura nell'"Adversus Helvidium" di Gerolamo », *op. cit.*, p. 23, n. 4.

62. Cf. V. Milazzo, « Una confutazione per immagini. Notazioni sur ritratto dell'avversario nelle opere polemiche di Gerolamo », *Auctores Nostri*, 9, 2011, p. 401.
63. Helv. 1 : « *hominem rusticanum et uix primis quoque imbutum litteris* » (193 A).
64. Helv. 4 : *imperitiae* (195 C) ; 16 : « *imperitissime hominum* » (209 C).
65. Helv. 16 : « *quamuis sis hebes* » (211 C).
66. Helv. 4 : « *pugnantia inter se dixisse* » (195 B).
67. Helv. 5 : « *In quo primum aduersarius superfluo labore desudat, cognoscendi uerbum ad coitum magis, quam ad scientiam referendum : quasi hoc quisquam negauerit, et eas ineptias quas redarguit, aliquando prudens quispiam potuerit suspicari. Deinde uult docere* » (198 A), « Sur ce point d'abord, notre adversaire transpire inutilement à montrer que le verbe "connaître" doit être référé à l'union sexuelle plutôt qu'à la connaissance : comme si quelqu'un l'avait nié et qu'un homme avisé avait pu imaginer les inepties qu'il a réfutées. Ensuite, il veut enseigner... » ; 9 : « *nititur approbare* » (202 A), « il s'efforce de prouver ».
68. Helv. 15 : « *sed absurdum est... stultum fuit...* » (209 A), « mais c'est absurde... c'était stupide... ».
69. Cf. M. Kahlos, « Rhetorical strategies in Jerome's polemical works », dans O. Wischmeyer et L. Scornaienchi éd., *Polemik in der frühchristlichen Literatur. Texte und Kontexte*, Berlin-New York, De Gruyter, 2011, p. 626. Voir de même M. Ribreau, « Les hérétiques savent-ils écrire ? Les hérésiologues "critiques littéraires" de leurs adversaires », *Vigiliae Christianae*, 73, 2019, p. 410 s.
70. Helv. 1 : « *qui, ut ait ille, loquacitatem facundiam existimat* » (193 A), « lui qui, comme dit l'autre, prend ses bavardages pour de l'éloquence. »
71. Helv. 1 : « *ut discat aliquando reticere, qui nunquam didicit loqui* » (194 A). Cf. Cicéron, *In Pisonem*, frg. 20, cité par Quintilien, *Institution oratoire* VIII, 5, 18 : « *Quid quod miser, cum loqui non posset, tacere non poterat ?* », « Mais pourquoi le malheureux, alors qu'il ne pouvait pas parler, ne pouvait-il pas se taire ? » (cf. H. Hagendahl, *op. cit.*, p. 112).
72. Helv. 16 : « *Praetermitto uitia sermonis quibus omnis liber tuus scatet. Taceo ridiculum exordium. O tempora ! o mores ! Non quaero eloquentiam ; quam ipse non habens* » (210 B), « Je passe sous silence ses fautes de langue dont tout son livre pullule. Je me tais sur son exorde ridicule : "Ô temps ! ô mœurs !" Je ne cherche pas l'éloquence ; lui-même n'en a pas. » Usant de la prétéition, Jérôme veut le passer sous silence, mais il finit par révéler son emprunt à l'exorde des *Catilinaires*.
73. Helv. 18 : « *Nunc impetum facio, in quo tu uirginitatem et nuptias comparando, disertus esse uoluisti* » (212 A), « Je me précipite sur le passage où, en comparant virginité et noces, tu as voulu être habile parleur. »
74. Nous renvoyons sur ce point aux analyses de V. Milazzo, « L'utilizzazione della Scrittura nell'"Aduersus Helvidium" di Gerolamo : tra grammatica ed esegesi biblica », *op. cit.*
75. Helv. 2 : « *ut intelligat se et legere potuisse quae scripta sunt et non potuisse quae pietate roborata sunt, cognoscere* » (194 A-B), « pour qu'il comprenne qu'il a pu lire ce qui est écrit mais qu'il n'a pu connaître ce qui est fortifié par la piété. »
76. Helv. 5 : « *Et ad hoc approbandum congerit de Scripturis exempla quamplurima* » (198 A), « Et pour prouver cela, il a entassé de très nombreux exemples tirés des Écritures. »
77. Cf. Helv. 13 : « *Dicis ad crucem Domini matrem eius fuisse praesentem, dicis Ioanni discipulo ob uiduitatem et solitudinem commendatam : quasi iuxta te non haberet quatuor filios, et innumeras filias, quarum consortio frueretur ? Viduam quoque nominas, quod Scriptura non loquitur. Et cum omnia euangelistarum exempla proponas, solius tibi Ioannis uerba non placent. Dicis transitorie, ad crucem Domini eam fuisse praesentem, ne consulto praeteriisse uidearis : et tamen quae cum illa mulieres fuerint, siles. Ignoscerem nescienti, nisi uiderem consulto reticentem* » (205 A-B), « Tu dis que sa mère était présente près de la croix du Seigneur, tu dis qu'elle a été confiée au disciple Jean parce qu'elle était veuve et seule : comme si, selon toi, elle n'avait pas quatre fils et d'innombrables filles, et qu'elle profitait de leur compagnie ? Tu l'appelles encore veuve, ce que l'Écriture ne dit pas. Et tandis que tu mets en avant tous les exemples des évangélistes, les paroles du seul Jean ne te plaisent pas. Tu dis en passant qu'elle était présente près de la croix du Seigneur, pour ne pas

paraître avoir passé (ce texte) sous silence volontairement ; et cependant, tu gardes le silence sur les femmes qui étaient avec elle. Je pardonnerais à ton ignorance si je ne voyais pas que tu te tais volontairement. »

78. *Helv. 16* : « *Ac ne forte de exemplariorum uarietate causeris, quia tibi stultissime persuasisti Graecos codices esse falsatos, ad Ioannis euangelium uenio, in quo planissime scribitur: "Inuenit Philippus Nathanael, et ait illi: "Quem scripsit Moyses in lege et prophetae, inuenimus Iesum filium Ioseph a Nazareth"...* » (211 A), « Et pour que tu n'aïles pas mettre en cause la diversité des exemplaires, parce que tu t'es persuadé, d'une manière tout à fait stupide, que les manuscrits grecs ont été falsifiés, j'en viens à l'évangile de Jean, dans lequel il est très clairement écrit : "Philippe rencontra Nathanaël, et il lui dit : Nous avons trouvé Jésus, fils de Joseph, de Nazareth, sur lequel ont écrit Moïse, dans la Loi, ainsi que les prophètes" » ; *Helv. 8* : « *Licet tu mira impudentia haec in Graecis codicibus falsata contendas, quae non solum omnes pene Graeciae tractatores in suis uoluminibus reliquerunt; sed nonnulli quoque e Latinis, ita ut in Graecis habetur, assumpserint* » (200 C), « Et pourtant, avec une incroyable impudence, tu prétends qu'ont été falsifiés dans les manuscrits grecs ces passages que non seulement presque tous les commentateurs ont laissés dans leurs volumes, mais que quelques Latins également ont repris à leur compte, tels qu'ils figurent chez les Grecs. » Cf. Giovanna Stefanelli, *op. cit.*, p. 78-79.

79. *Helv. 17* : « *Et de Tertulliano quidem nihil amplius dico, quam Ecclesiae hominem non fuisse. De Victorino uero id assero, quod et de euangelistis, "fratres" eum dixisse "Domini", non "filios Mariae". [...]* *Verum nugae terimus, et fonte ueritatis omissis, opinionum riuulos consecretamur* » (211 B), « De Tertullien, je ne dis rien de plus que ceci : il n'était pas un homme d'Église. Mais de Victorin, j'affirme, comme à propos des évangélistes, qu'il a dit "frères du Seigneur" et non "fils de Marie". [...] Mais nous perdons notre temps à des bagatelles et laissant de côté la source de la vérité, nous suivons les ruisselets des opinions. » Ce dernier passage s'inspire de Cicéron, *Academica posteriora* I, 7 : « *Ex fontibus potius hauriant quam riuulos consecretur* », « Qu'ils puissent aux sources plutôt que de suivre des ruisselets » (cf. H. Hagendahl, *op. cit.*, p. 112).

80. *Helv. 17* : « *Quae si legisses aliquando, plus saperes* » (212 A).

81. *Helv. 1* : « *qui [...] maledicere omnibus bonae conscientiae signum arbitratur* » (193 A), « lui qui pense qu'être médisant contre tous est un signe de bonne conscience. »

82. *Helv. 11* : « *Argute praecauit, et ait* » (204 A), « Il prend ingénieusement ses précautions et dit » ; *13* : « *Dicis transitorie, ad crucem Domini eam fuisse praesentem, ne consulto praeteriisse uidearis: et tamen quae cum illa mulieres fuerint, siles. Ignoscerem nescienti, nisi uiderem consulto reticentem* » (205 B) [traduction donnée supra].

83. *Helv. 4* : « *Imperitiae arguam, an temeritatis accusem?* » (195 C), « Dois-je le convaincre d'ignorance ou l'accuser de témérité ? »

84. *Helv. 1* : « *quasi de sublimi loco in totum orbem ferre sententiam* » (193 A), « comme d'un lieu élevé, il porte sentence contre la terre tout entière » ; *17* : « *in quibus sciolus sibi uisus* » (211 B), « se prenant pour un demi-savant ».

85. *Helv. 6* : « *omnem lacessentis procacitatem* » (199 B), « toute l'effronterie de mon attaquant » ; *8* : « *impudenter... mira impudentia* » (200 C), « avec impudence... avec une incroyable impudence ».

86. *Helv. 8a* : « *si tam contentiosus es* » (201 A), « si tu es à ce point chicanier » ; *Helv. 14* : « *Sed ne in aliquo cauilleris* » (207 C), « Mais pour que tu ne te moques pas sur quelque point ». Voir l'attitude de Jérôme, à l'inverse, *Helv. 14* : « *Verum in hac parte contentiosum funem non traho* » (206 C), « Mais dans cette partie, je ne veux pas tirer les ficelles de la chicanerie. »

87. *Helv. 13* : « *O furor caecus, et in proprium exitium mens uesana!* » (205 A), « Ô folie aveugle et esprit insensé tourné vers sa propre perte ! »

88. *Helv. 1* : « *solus in uniuerso mundo sibi et laicus et sacerdos* » (193 A), « seul dans le monde entier à se prendre à la fois pour laïc et prêtre ». Il est difficile de savoir au juste si Helvidius était laïc ou prêtre, la formule de Jérôme restant obscure : sur les différentes hypothèses avancées, voir G. Rocca, *op. cit.*, p. 56. J. Jouassard, *op. cit.*, p. 141 (auquel se rallie G. Rocca, *op. cit.*, p. 56) propose

avec finesse l'explication suivante : « Cette formule pourrait avoir un tout autre sens que celui qu'on lui prête, et signifier simplement que l'homme faisait chapelle à lui seul ; il n'aurait eu aucun adepte. Si c'est là ce qu'entend *hic et nunc* Jérôme, rien à attendre de la formule pour savoir si Helvidius était laïc ou non. Le fait, il est vrai, que le personnage s'est occupé de théologie [...] donnerait à penser qu'il était plutôt clerc. On hésitera cependant devant une telle conclusion. Jérôme lui-même, pour ne citer qu'un exemple, ne s'est-il pas occupé de théologie avec conscience et compétence dès avant d'entrer dans la cléricature ? » Si toutefois on veut bien voir en Helvidius un prêtre, on prêtera au mot « laïc » un sens ironique : Helvidius aurait été un prêtre qui, tel un laïc, accordait la même valeur au mariage (marque essentielle du laïc) et à la virginité ; il était ainsi à la fois prêtre et laïc d'une Église dont il fixait lui-même la morale. Autre manière de dire dès l'exorde qu'Helvidius est hérétique.

89. Cf. *Aduersus Vigilantium* 8 : « *cauponem Vigilantium condemnentes* », « condamnant le cabaretier Vigilance » (CCSL 79 C, p. 18, l. 5). Il est vrai que, dans le cas de Vigilance, c'était le métier de sa famille ; Jérôme développe néanmoins l'idée de manière polémique. Sur le motif hiéronymien de l'excès de vin associé à l'hérésie, voir M. Ribreau, *op. cit.*, p. 412-413.

90. *Helv.* 21 : « *Sed quis non statim intelligat [...] nec clericum posse esse cauponem ?* » (216 A).

91. *Helv.* 4 : *impietatem* (195 B).

92. *Helv.* 1 : « ... *amplius inciperet blasphemare [...] meque, quia ueritate non posset, laceraret conuiciis* » (193 A), « ... qu'il se mit à blasphémer davantage et à me déchirer par des outrages, parce qu'il ne pouvait le faire par la vérité » ; 12 : « *ne calumniatur et clamitet* » (204 B), « de peur qu'il ne calomnie et ne proclame » ; 22 : « *Arbitror te ueritate superatum, ad detractorem uitae meae et ad maledicta conuerti* » (216 B), « Je pense que, vaincu par la vérité, tu vas te retourner pour décrier ma vie et maudire. » Jérôme, quant à lui, refuse de calomnier Helvidius ; cf. *Helv.* 21 : « *Ego non audeo exponere, ne Heluidius calumniatur* » (216 A), « Moi, je n'ose l'exposer, de peur qu'Helvidius ne se mette à calomnier. »

93. *Helv.* 16 : « *Denique cum Iudaeis uoce sociata, dicis : "Nonne hic est fabri filius ? Nonne mater eius dicitur Maria, et fratres eius Iacobus, et Ioses, et Simon, et Iudas, et sorores omnes apud nos sunt ?"* » (210 A-B), « De fait, associant ta voix à celle des Juifs, tu dis : "N'est-ce pas là le fils du charpentier ? Sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie, ses frères Jacques, Joset, Simon et Judas, et toutes ses sœurs ne sont-elles pas auprès de nous ?" (Marc 6, 3). »

94. B. Jeanjean, *op. cit.*, p. 151.

95. Cf. V. Milazzo, « Una confutazione per immagini », *op. cit.*, p. 403.

96. *Helv.* 17 : « *Nunquid non possum tibi totam ueterum scriptorum seriem commouere : Ignatium, Polycarpum, Irenaeum, Iustinum martyrem, multosque alios apostolicos et eloquentes uiros, qui aduersus Ebionem, et Theodotum Byzantium, Valentinum, haec eadem sentientes, plena sapientiae uolumina conscripserunt ?* » (211 B-212 A), « Que ne puis-je déplacer devant toi toute la série des anciens auteurs : Ignace, Polycarpe, Irénée, le martyr Justin, et beaucoup d'autres hommes apostoliques et éloquents qui, contre Ébion, Théodote le Byzantin, Valentinien, qui avaient les mêmes opinions que toi, ont écrit des volumes pleins de science ? »

97. *Helv.* 5 : « *more Andabatarum gladium in tenebris uentilans, et linguae sonum ad confodienda sui tantum corporis membra concutiens* » (198 B).

98. L'histoire relative à Érostrate est notamment rapportée par Lucien de Samosate, *De morte Peregrini* 22 ; Valère Maxime, *Facta et dicta memorabilia* VIII, 14, 5 ; Strabon, *Geographica* XIV, 1, 22.

99. *Helv.* 16 : « ... *in exemplum eius quem fabulae ferunt, cum uulgo esset ignotus, et nihil boni posset facinoris excogitare, quo nobilis fieret, Dianae incendisse templum : et nullo prodente sacrilegium, fertur ipse in medium processisse, clamitans sese incendium subiecisse : sciscitantibus Ephesi principibus, quam ob causam hoc facere uoluisset, respondisse : "Vt quia bene non poteram, male omnibus innotescerem."* Et hoc quidem Graeca narrat historia. Tu uero templum dominici corporis succendisti, tu contaminasti sanctuarium Spiritus Sancti, ex quo uis quadrigam fratrum, et sororum processisse congeriem. [...] Quis, te

oro, ante hanc blasphemiam nouerat, quis dupondii supputabat ? Consecutus es quod uolebas, nobilis es factus in scelere » (210 A-B).

100. *Helv. 16* : « *Ego ipse qui contra te scribo, cum in eadem tecum urbe consistam albus, ut aiunt, aterue sis, nescio* » (210 B), « Moi qui écris contre toi, bien que je sois établi dans la même ville que toi, je ne sais, comme on dit, si tu es blanc ou noir. »

101. *Helv. 22* : « *Solent enim hoc et mulierculae facere, quae uictoribus dominis male optant in angulis* » (216 B), « C'est ce que les faibles femmes font d'ordinaire, elles qui, dans des coins écartés, souhaitent du mal aux maîtres qui les dominent. »

102. Cf. G. Stefanelli, *op. cit.*, p. 83.

103. *Helv. 18* : « *Risimus in te prouerbium, "camelum uidemus saltitantem"* » (212 A), « Nous avons ri à ton sujet de ce proverbe : "Nous avons vu le chameau danser". » Sur ce proverbe, voir A. Otto, *Die Sprichwörter und sprichwörtlichen Redensarten der Römer*, Leipzig, Teubner, 1890, p. 67-68 ; R. Tozzi, *Dictionnaire des sentences latines et grecques*, Grenoble, Jérôme Million, 2010, p. 1233. On rapprochera cette formule des fables d'Ésope (142 – éd. A. Hausrath, Teubner, 1940) et de Babrius (80).

104. Cf. G. Stefanelli, *op. cit.*, p. 81.

105. *Helv. 20* : « *Quid oblatras ?* » (213 D), « Pourquoi aboies-tu ? »

106. Cf. G. Stefanelli, *op. cit.*, p. 82-83. Voir à ce sujet, par exemple, les études de G. M. Masselli, « *Caninam facundiam exercere. Forme dell'invettiva nella cultura pagana* », *Auctores nostri*, 9, 2011, p. 105-129 et de J. Lagouanère, « *Canis iste rabiosus* (Aug., *c. adu. leg.* II, 4, 13). Le portrait comme arme théologique chez Jérôme et Augustin », dans B. Bakhouché éd., *Formes du portrait dans le monde hellénistique et romain*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 115-117.

107. *Helv. 22* : « *caninam facundiam* » (216 B). Cf. Salluste, *Fragments des Histoires* IV, III, 54 (éd. B. Maurenbrecher, Teubner, Leipzig, 1891, p. 176).

108. Isidore de Séville, *Sentences* III, 56, 2 : « *Antiqui forensem eloquentiam caninam facundiam nuncupabant, eo quod causidici in certaminibus causarum, omissis quae agunt, ueluti canes alterutrum sese lacerant iurgiaque causarum ad iniurias suas commutant* » (CCSL 111, p. 312).

109. *Helv. 1* : « *eius rabiem* » (193 A) ; *16* : « *ad iniuriam uirginis tuam rabiem contulisti* » (209 A-210 B), « tu as porté ta rage jusqu'à insulter la Vierge. »

110. *Helv. 14* : « *... ne... te quasi lubricus anguis euoluas, testimoniorum stringendus es uinculis, ne querulus sibilis et dicas, te magis argumentationibus tortuosis, quam scripturarum ueritate superatum* » (207 C-208 A), « de peur que, comme un serpent glissant, tu ne te déroules, il faut t'attacher par les chaînes des témoignages (scripturaires), de peur que, plaintif, tu ne siffles et ne dises que tu as été vaincu par des argumentations tortueuses plus que par la vérité des Écritures. » On peut remarquer l'allitération en [s] de la première partie de la phrase, qui imite les sifflements du serpent.

111. Cf. G. Stefanelli, *op. cit.*, p. 81.

112. Voir à ce propos R. Courtray, « La figure du maître chez Jérôme. La science des Écritures ou la clé du Royaume », dans C. Noacco, C. Bonnet, P. Marot et Ch. Orfanos éd., *Figures du maître. De l'autorité à l'autonomie*, Rennes, PUR, 2013, p. 15-30.

113. Cf. V. Milazzo, « L'utilizzazione della Scrittura nell'"Adversus Helvidium" di Gerolamo », *op. cit.*, p. 25-26 ; G. Stefanelli, *op. cit.*, p. 88

114. Respectivement : *Helv. 10.15* : « *interrogo* » (202 C ; 209 A), « je demande » ; *Helv. 14.20* : « *responde* » (208 B ; 214 B), « réponds » ; *Helv. 10.16* : « *responde mihi* » (203 A ; 211 A), « réponds-moi » ; *Helv. 13* : « *disce* » (206 A), « apprends » ; *14* : « *doceberis* » (206 C), « tu apprendras ».

115. Respectivement : *Helv. 14* : « *si dubitas... accipe exemplum* » (207 C), « si tu doutes, reçois un exemple » ; *Helv. 21* : « *obserua quid significet* » (216 A), « regarde ce que signifie... » ; *Helv. 20* : « *idem tu putas esse... ?* » (214 A), « penses-tu que ce soit la même chose... ? » ; *Helv. 8a* : « *nolo dicas...* » (201 A), « je ne veux pas que tu dises... »

116. En *Helv.* 13, Jérôme rapporte les paroles d'Helvidius (« *dicis... dicis... dicis...* »), avant de lui ordonner : « *audi* » (205 A-B), « écoute ».
117. *Helv.* 5 : « *deinde uult docere* » (198 A), « ensuite, il veut enseigner » ; 7 : « *doceat igitur* » (199 C), « qu'il enseigne donc ».
118. *Helv.* 4 : « *Sed iam satis docendi magis, quam respondendi studio disputatum est* » (197 C), « Mais nous avons déjà assez discuté, dans notre désir d'enseigner plutôt que de répondre » ; 6 : « *nunc illud est ostendum...* » (198 B), « il nous faut désormais montrer... » ; 14 : « *nunc illud est quod conamur ostendere, quemadmodum...* » (206 B), « voilà désormais ce que nous nous efforçons de montrer : comment... »
119. *Helv.* 3 : « *Audiamus nunc quid Scriptura pronuntiet* » (195 A), « Écoutons ce que proclame l'Écriture » ; 4 : « *Curramus per singula... pugnantia inter se dixisse doceamus* » (195 B), « Parcourons chaque point... apprenons qu'il a tenu des propos contradictoires ».
120. *Helv.* 6 : « *Verum adhuc pauca subiiciam, ut his similia ipse sibi lector inueniat* » (199 B), « Mais j'ajouterai encore quelques (exemples) pour que le lecteur lui-même en trouve pour lui d'autres semblables. »
121. Cf. V. Milazzo, « L'utilizzazione della Scrittura nell'“Adversus Helvidium” di Gerolamo », *op. cit.* ; nous renvoyons sur cette question à son étude fondamentale. Voir également G. Stefanelli, *op. cit.*, p. 84-85 et, de manière plus générale, B. Clausi, « Bibbia e polemica negli scritti controversiali di Gerolamo. Problemi e piste di ricerca », dans C. Moreschini et G. Menestrina, *Motivi letterari ed esegetici in Gerolamo*, Brescia, Morcelliana, 1997, p. 39-79.
122. *Helv.* 6 : « *Poteram super hoc innumerabilia exempla congerere* » (199 B), « J'aurais pu sur ce point entasser d'innombrables exemples. »
123. *Helv.* 14 : « *Sufficiant haec ad ea quae diximus approbanda* » (207 C), « Ces (exemples) doivent suffire pour prouver nos dires. »
124. *Helv.* 19 : « *Sed ut haec quae scripta sunt, non negamus, ita ea quae non scripta, renuimus. Natum Deum esse de uirgine credimus, quia legimus. Mariam nupsisse post partum, non credimus, quia non legimus* » (213 A).
125. *Helv.* 4 : « *... cum hanc esse Scripturae diuinae consuetudinem nouerimus, ut sponsas appellet “uxores”. Sicut in sequentibus Deuteronomii testimoniis approbatur...* » (196 B), « alors que nous connaissons l'habitude de l'Écriture divine d'appeler les fiancées “épouses” » ; 7 : « *Quin potius animaduertat Scripturae sanctae idioma* » (199 D), « Bien plutôt, qu'il prête attention au langage propre de l'Écriture sainte » ; 13 : « *Disce Scripturae consuetudinem, eundem hominem diuersis nominibus nuncupari* » (206 A), « Apprends l'habitude de l'Écriture de désigner le même homme sous des noms différents. »
126. *Helv.* 6 : « *ipse disseruit* » (198 B), « lui-même l'a expliqué » ; « *Nunc illud est ostendum, ut quomodo ibi consuetudinem Scripturae secutus est... ut ipse disseruit...* » (198 B), « Nous avons à montrer maintenant qu'Helvidius a suivi ici l'habitude de l'Écriture... comme lui-même l'a expliqué... »
127. *Helv.* 1 : « *Non quod difficile fuerit hominem rusticum et uix primis quoque imbutum litteris super ueri assertionem conuincere* » (193 A), « Il ne serait pas difficile de convaincre d'erreur, en affirmant la vérité, cet homme grossier, et encore tout juste imprégné des rudiments de l'alphabet. »
128. *Helv.* 12 : « *Haec idcirco replicauimus, ne calumniatur et clamitet, ea quae pro se faciant, a nobis esse subtracta, et sententiam suam, non testimoniis Scripturarum, sed lubrica disputatione conuulsam* » (204 B-C), « Nous avons donc passé en revue (ces textes) pour éviter qu'il ne calomnie et ne proclame que nous avons dissimulé des passages qui iraient dans son sens et que nous avons démolé sa pensée non par les témoignages des Écritures mais par une discussion incertaine » ; 14 : « *Testimoniorum stringendus es uinculis, ne querulus sibilis et dicas, te magis argumentationibus tortuosis, quam Scripturarum ueritate superatum* » (207 C-208 A), « Il faut t'attacher par les chaînes des témoignages (scripturaires), de peur que, plaintif, tu ne siffles et ne dises que tu as été vaincu par des argumentations tortueuses plus que par la vérité des Écritures. »

129. On rappellera que Jérôme a été à Rome l'élève de Donat, comme il l'évoque dans ses *Chroniques*, année 354 (éd. Helm, GCS Eusebius, 7, p. 239 ; voir de même B. Jeanjean et B. Lançon, *Saint Jérôme, Chronique. Continuation de la Chronique d'Eusèbe, années 326-378*, Rennes, PUR, 2004, p. 91), le *Commentaire sur l'Écclésiaste* 1, 9-10 (CCSL 72, p. 257, l. 233-234) et le *Contre Rufin* 1, 16 (SC 303, p. 46-47).

130. *Helv.* 4 (195 C-196 A).

131. *Helv.* 3.4 : « *Neque enim de non conuenturis euangelista dixisset « priusquam conuenirent » ; quia nemo de non pransuro dicit antequam pranderet »* (195 A.C).

132. *Helv.* 4 : « *Doleam ne, an rideam, nescio. Imperitiae arguam, an temeritatis accusem ? »* (195 C).

133. *Helv.* 4 : « *Quasi si quis dixerit : “Antequam in portu pranderem, ad Africam nauigauit”, non possit stare sententia, nisi ei in portu prandendum quandoque sit. Aut si uelimus dicere : “Paulus apostolus antequam ad Hispanias pergeret, Romae in uincula coniectus est”. Aut certe illud : “Heluidius antequam poenitentiam ageret, morte praeuentus est” : statim aut Paulo post uincula ad Hispanias sit eundum : aut Heluidio poenitentia agenda post mortem, cum Scriptura dicat : “In inferno autem quis confitebitur tibi ? ”... »* (195 A).

134. Voir sur cette explication V. Milazzo, « L'utilizzazione della Scrittura nell'“Adversus Helvidium” di Gerolamo : tra grammatica ed esegesi biblica », *op. cit.*, p. 26-27.

135. *Quid sibi uult hoc quod ait : “Oportet enim illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus eius ?” Numquid tandiu regnaturus est Dominus, donec incipiant esse inimici sub pedibus eius ; et postquam illi sub pedibus fuerint, regnare desistet : cum utique tunc magis regnare incipiet, cum inimici coeperint esse sub pedibus ? Dauid quoque in quarto graduum Psalmo : Sicut oculi ancillae in manibus dominae suae, ita oculi nostri ad Dominum Deum nostrum, donec misereatur nostri. Ergo tandiu propheta oculos habebit ad Dominum, quandiu misericordiam impetret, et post impetratam misericordiam, oculos torquet in terram ? »* (199 A-B).

136. *Helv.* 8a : « *Nolo mihi aliquod inter partum et coitum tempus interseras. Nolo dicas : “Mulier quaecunque concepit et peperit masculum, immunda erit septem diebus, secundum dies secessionis et purgationis suae immundata erit : et octauo die circumcidet carnem praeputii eius, et triginta tribus diebus sedebit in sanguine puro, et omne sanctum non tanget”, et reliqua. Statim eam inuadat Ioseph : statim audiat per Ieremiam : “Equi insanientes in feminas facti sunt mihi, unusquisque ad uxorem proximi sui hinniebat.” Alioqui quomodo stare poterit, “Non cognouit eam, donec peperit filium” : si post purgationis tempus exspectat ; si quadraginta rursum diebus tanto tempore dilata libido differtur ? Polluatur cruore puerpera : obstetrices suscipiant paruulum uagientem : maritus lassam teneat uxorem. Sic incipiant nuptiae, ne euangelista mentitus sit. Sed absit, ut hoc de matre Saluatoris et uiro iusto sit aestimandum. Nulla ibi obstetrix : nulla muliercularum sedulitas intercessit. Ipsa pannis inuoluit infantem, ipsa et mater et obstetrix fuit, “et collocauit eum, inquit, in praesepio, quia non erat ei locus in diuersorio”. Quae sententia [...] Heluidii expleri non patitur uoluptatem, dum in diuersorio locus non fuit nuptiarum »* (201 A-C).

137. *Helv.* 4 (196 A-C).

138. *Helv.* 6 (198 B).

139. *Helv.* 10 (202 B-203 B). Dans son explication de *primogenitus*, Jérôme dénonce encore la sottise (*stultitia*) et le ridicule (*ridiculus*) de son adversaire.

140. *Helv.* 14 (206 C-209 A).

141. *Helv.* 14 : « *Iam nunc doceberis, quatuor modis in Scripturis diuinis fratres dici, natura, gente, cognatione, affectu »* (206 C).

142. *Helv.* 15 : « *Interrogo nunc, iuxta quem modum fratres Domini in Euangelio intelligas appellari »* (209 A).

143. *Helv.* 15 : « *Restat igitur, ut iuxta superiorem expositionem fratres eos intelligas appellatos, cognatione, non affectu ; non gentis priuilegio, non natura »* (209 B).

144. *Helv.* 20 : « *Et quia de comparatione uirginitatis et nuptiarum sum aliqua dicturus, obsecro lecturos ne me putent nuptiis detraxisse in uirginum laude »* (212 B).

145. Sur ce passage célèbre, voir, entre autres, D. S. Wiesen, *op. cit.*, p. 150-151 ; M. E. Pence, « Satire in St. Jerome », *The Classical Journal*, 36, 1941, p. 322-336 ; W. W. Kasinskas, *op. cit.*, p. 379-383.

146. *Helv. 20* : « *Idem tu putas esse diebus et noctibus uacare orationi, uacare ieiuniis ; et ad aduentum mariti expolire faciem, gressum frangere, simulare blanditias ? Illa hoc agit, ut turpior appareat, et naturae bonum infuscet iniuria. Haec ad speculum pingitur, et in contumeliam artificis conatur pulchrior esse quam nata est. Inde infantes garrunt, familia perstrepat, liberi ab osculis et ab ore dependent, computantur sumptus, impendia praeparantur. Hinc cocorum accincta manus carnes terit, hinc textricum turba commurmurat : nuntiatur interim uir uenisse cum sociis. Illa ad hirundinis modum lustrat uniuersa penetrabilia, si torus rigeat, si pauimenta uerrerint, si ornata sint pocula, si prandium praeparatum. Responde, quaeso, inter ista ubi sit Dei cogitatio ? Et hae felices domus ? Caeterum ubi tympana sonant, tibia clamitat, lyra garrit, cymbalum concrepat, quis ibi Dei timor ? Parasitus in contumeliis gloriatur : ingrediuntur expositae libidinum uictimae, et tenuitate uestium nuda impudicis oculis ingeruntur. His infelix uxor, aut laetatur, et perit : aut offenditur, et maritus in iurgia concitatur. Hinc discordia, seminarium repudii. Aut si aliqua inuenitur domus, in qua ista non fiant, quae rara auis est ; tamen ipsa dispensatio domus, liberorum educatio, necessitates mariti, correctio seruulorum, quam a Dei cogitatione non auocent ? » (214 A-C).*

147. D. S. Wiesen, *op. cit.*, p. 151. Jérôme confirme dans son épilogue qu'il s'est effectivement amusé à la manière d'un rhéteur ; cf. *Helv. 22* : « *Rhetorici sumus et in morem declamatorum paululum risimus* » (216 A) [trad. *supra*].

148. G. Jouassard, *op. cit.*, p. 152-153. Voir de même G. Rocca, *op. cit.*, p. 55-69, pour qui Helvidius fut probablement un habile constructeur de discours, sachant argumenter avec efficacité et ayant une réelle connaissance de l'Écriture.

149. Cf. Jérôme, *Ep. 49*, 18 (CSEL 54, p. 382, l. 1-7).

AUTHOR

RÉGIS COURTRAY

Université Toulouse 2 Jean Jaurès – EA 4601, PLH-CRATA